



Commission économique pour l'Afrique



# Rapport annuel 2008

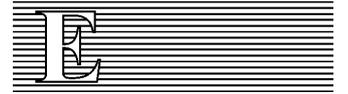


C E A  
MOBILISER LES RESSOURCES DE LA REGION





**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: Générale  
E/ECA/COE/27/5  
Date: 18 mars 2008

Français  
Original: Anglais

---

Conférence des ministres africains des finances,  
de la planification et du développement/Quarante et  
unième session de la commission  
économique de la CEA

Vingt septième réunion du comité des experts

Addis-Abeba  
26-29 mars 2008

# Rapport annuel 2008



**C E A**  
MOBILISER LES RESSOURCES RÉGIONALES

Pour commander des exemplaires du présent rapport ou d'autres publications, veuillez visiter le site de la CEA à l'adresse suivante:  
[www.uneca.org](http://www.uneca.org)

ou contacter:

Section des publications et de la gestion des conférences  
Commission économique pour l'Afrique  
B. P. 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900

Télécopie: +251-11-551-4416

Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)

Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
---------------------------	----------

## **Chapitre premier : Consolider le repositionnement de la CEA .....**

A. Organes traitant de questions globales de développement.....	4
B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission .....	4
1.1. Nouvelles politiques et principales initiatives concernant les programmes .....	6
Renforcement des bureaux sous-régionaux de la CEA .....	6
Récentes initiatives prises pour renforcer la statistique à la CEA.....	8
Le changement climatique et le développement de l'Afrique.....	10
La deuxième Conférence économique africaine .....	12
La science et la technologie au service du développement.....	13
L'optimisation des partenariats.....	15
La coopération avec l'UA et la BAD.....	15
La coopération avec les communautés économiques régionales .....	16
La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies .....	17
La coopération avec les partenaires bilatéraux .....	19
La coopération avec les ONG et d'autres organisations .....	20
1.2. Contribution de la CEA aux initiatives en cours pour renforcer l'action de l'ONU dans le domaine du développement .....	21
1.1. Bilan global de l'exécution du programme de la CEA pour l'exercice biennal 2006-2007.....	23

## **Chapitre II : Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA .....**

2.1. Bilan global de l'exécution du programme de la CEA pour l'exercice biennal 2006-2007 .....	23
2.2. Résultats notables .....	26
Répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux .....	26
Suivi des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD .....	26
Intensification du plaidoyer en faveur de la réalisation des OMD: rôle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique .....	30
Condition de la femme et participation des femmes au développement .....	30
Promotion de la statistique et du renforcement des capacités statistiques en vue de la réalisation des OMD.....	31
Aide pour le commerce .....	33
Financement du développement.....	34
Technologies de l'information et de la communication au service du développement.....	36
Appui à la bonne gouvernance .....	37
Promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine....	38
2.3. Principales réalisations des bureaux sous-régionaux dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'action .....	41
Bureau sous-régional en Afrique du Nord.....	41
Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest.....	42
Bureau sous-régional en Afrique centrale.....	43
Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.....	43
Bureau sous-régional en Afrique australe .....	44

### **Chapitre III : Renforcer les initiatives d'appui aux programmes de la CEA..... 47**

Évaluation des activités de la CEA en vue d'améliorer l'exécution des programmes.....	47
Amélioration des procédures afin de mieux répondre aux exigences des programmes.....	48
Initiative de gestion des connaissances.....	48
Développement des ressources informatiques pour accroître l'efficacité et le sens des responsabilités au niveau de la Commission .....	49
Gestion des ressources extrabudgétaires .....	50
Délais de recrutement et d'affectation du personnel.....	50

# Sigles

BAD	Banque africaine de développement
BSR	Bureaux sous-régionaux
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAS	Centre africain pour la statistique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER	Communautés économiques régionales
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l'Union africaine
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TIC	Technologies de l'information et la communication
UMA	Union du Maghreb arabe



# Introduction



**L**e présent rapport, qui porte sur la période d'avril 2007 à mars 2008, donne une vue d'ensemble des principales activités menées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans l'exercice de son mandat consistant à appuyer le développement social et économique de l'Afrique. Il met en relief les réalisations marquantes de la Commission au cours de la période en ce qui concerne la mise en œuvre de son programme de travail et de sa nouvelle orientation stratégique, tels qu'ils ont été approuvés à la session de 2007.

Au cours de la période considérée, la CEA a concrétisé les grandes orientations stratégiques découlant du repositionnement de 2006, au cours duquel la Commission a mené à bien le passage à une nouvelle structure du programme articulée autour de 10 sous-programmes, renforcé ses bureaux sous-régionaux pour mieux asseoir sa présence au niveau sous-régional et restructuré son mécanisme intergouvernemental pour l'adapter aux nouveaux défis institutionnels et aux nouvelles priorités du continent. Elle a également continué d'intensifier sa collaboration avec ses partenaires stratégiques en particulier la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine afin de mieux mobiliser les ressources régionales pour assurer le développement de l'Afrique.

Le chapitre premier du rapport décrit les principaux résultats du repositionnement de la CEA, notamment les efforts déployés au cours de l'année pour consolider les progrès accomplis en 2006 et en tirer parti, y compris les mesures prises pour renforcer les cinq bureaux sous-régionaux. Il passe également en revue un certain nombre de nouvelles orientations et d'importantes initiatives concernant les programmes découlant du repositionnement de la CEA, notamment le renforcement de la statistique et des capacités statistiques, et la recherche d'une solution au problème du changement climatique en Afrique et aux principaux défis du développement de l'Afrique dans le cadre de la Conférence économique africaine. Pour mener ces initiatives visant à promouvoir le développement de l'Afrique, nous nous employons résolument à mobiliser le partenariat avec d'autres organisations, en particulier la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine pour le développement, les autres organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et les organisations de la société civile.

Le chapitre II dresse l'état des principales réalisations de la CEA dans quelques domaines essentiels, en mettant l'accent sur les deux piliers de l'action de la Commission, à savoir promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine et du NEPAD, et répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux. À cet égard, les activités de la CEA en matière d'analyse, de plaidoyer et de conseils ont été définies en 2007 par le souci d'aider les États membres à



renforcer les tendances prometteuses et à surmonter les obstacles à l'accélération de la croissance et au développement durable de manière à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'intégration régionale. Le chapitre présente également les principaux résultats des cinq bureaux sous-régionaux dans le contexte de la mise en œuvre du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulé

«Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique.

Le chapitre III met l'accent sur certaines des mesures prises pour renforcer la gestion et les modalités de fonctionnement de la Commission de manière à améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Ces mesures visaient principalement à rendre l'organisation plus efficace, plus dynamique, plus rentable, plus crédible et plus pertinente pour aider l'Afrique à relever les défis actuels et nouveaux, notamment à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le rapport présente également quelques-uns des nombreux domaines dans lesquels la CEA a aidé les États membres à construire un avenir meilleur et à offrir de meilleures perspectives à leurs populations. On trouvera sur le site Web de la Commission, [www.uneca.org](http://www.uneca.org), un compte rendu plus détaillé des activités menées et une liste des principaux produits réalisés.

En nous tournant vers l'avenir, force est de constater que l'année 2008 promet d'être tout aussi exaltante et tout à fait mémorable puisqu'elle marquera le cinquantième anniversaire de la CEA au service de l'Afrique. Nous célébrerons cet anniversaire historique par une série de manifestations et d'activités qui seront organisées sur toute l'année. Nous profiterons en particulier de l'occasion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de 2008, la première qui sera organisée conjointement avec la Commission de l'Union africaine, pour célébrer notre jubilé. Je me réjouis à l'avance de la participation active de tous les États membres aux activités qui seront organisées tout au long de l'année. La CEA est votre Commission. Venez vous réjouir avec nous.

J'ose espérer que ce rapport et les informations qu'il contient permettront au lecteur de se faire une meilleure idée, de l'action que mène la CEA pour accompagner les États membres sur la voie du développement et de juger de l'utilité, de la pertinence, de l'efficacité et de l'impact du travail de la Commission. Je suis confiant que les États membres continueront de soutenir nos efforts.

Le Secrétaire exécutif de la CEA et  
Secrétaire général adjoint de l'ONU  
Abdoulie Janneh

## Consolider le repositionnement de la CEA

**1** Commencés en 2006, les efforts visant à repositionner la CEA se sont poursuivis en 2007. Plusieurs des initiatives et des grandes orientations stratégiques découlant du repositionnement ont été menées à bien et l'on s'emploie actuellement à consolider les résultats. Le repositionnement a concerné un large front et entraîné des changements importants dans la quasi-totalité des aspects de l'activité de l'organisation. Il a englobé le choix des programmes et des priorités, la restructuration institutionnelle et organisationnelle ainsi que des améliorations dans le domaine de l'administration et de la gestion. Le processus a été également marqué par des consultations continues et approfondies avec les diverses parties prenantes, notamment les décideurs africains, le secteur privé et la société civile ainsi que les partenaires de développement de l'Afrique. Il a été guidé par la nécessité de rendre la CEA plus utile et plus adaptée aux besoins de ses États membres. Il repose sur la reconnaissance du rôle essentiel que l'établissement de partenariats efficaces avec d'autres organisations peut jouer à l'appui de la vision et des priorités de l'Union africaine (UA), notamment du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

**2** Depuis 2006, la CEA s'est employée à aligner ses programmes et structures organisationnelle et institutionnelle sur les nouvelles exigences et à

les adapter à celles-ci. En conséquence, le nouvel organigramme est à présent en harmonie avec l'orientation des programmes de la Commission. Dans le même temps, des mesures ont été prises pour renforcer les bureaux sous-régionaux; des ressources humaines et financières supplémentaires ont été mises à leur disposition pour leur permettre de s'acquitter beaucoup plus efficacement de leur rôle consistant à appuyer les priorités de développement au niveau sous-régional. Suite aux changements institutionnels, il a fallu procéder en 2007 à un examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission afin de le rendre conforme à la nouvelle orientation des programmes. La dynamique à l'origine de cet examen tenait à deux facteurs principaux. D'abord, l'examen de la structure intergouvernementale a toujours suivi l'examen des programmes. Ensuite, la dynamique répondait à la demande des États membres telle qu'énoncée dans les résolutions et décisions de la Commission et de l'Union africaine et tendant à assurer une coordination et une cohérence accrues entre les organes intergouvernementaux de la CEA et ceux de la CUA, l'objectif étant d'éviter les doubles emplois et de parvenir à une plus grande complémentarité.

**3** L'examen du mécanisme intergouvernemental a entraîné l'élimination d'organes faisant double emploi, la création de nouveaux organes et une



plus grande concordance entre les organes intergouvernementaux de la CEA et ceux de la CUA. De ce fait, le mécanisme intergouvernemental de la CEA compte désormais des organes axés sur les questions globales de développement aux niveaux sous-régional et régional et plusieurs organes d'experts subsidiaires. Les organes en question sont énumérés dans les deux sections ci-après:

## **A. Organes traitant de questions globales de développement**

i) La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts. La Conférence restera le principal organe délibérant de la CEA et ses réunions seront organisées conjointement avec celles de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA, et ce dès 2008;

ii) Les conférences ministérielles sous-régionales annuelles; il s'agit là d'une innovation: les conférences remplaceront les réunions des comités intergouvernementaux d'experts (CIE), des bureaux sous-régionaux. C'est en 2007 qu'ont démarré les efforts des bureaux sous-régionaux de la CEA tendant à faire des réunions de leurs CIE des conférences ministérielles sous-

régionales. Toutefois, ces efforts n'ont pas encore abouti à cause d'un certain nombre de problèmes non résolus, notamment les contraintes liées aux structures de gouvernance de certaines communautés économiques régionales partenaires, le fait que certaines communautés économiques régionales et certains de leurs pays membres n'appartiennent pas au même bureau sous-régional et les difficultés tenant à la programmation des conférences sous-régionales organisées conjointement. Néanmoins, trois bureaux sous-régionaux, à savoir les bureaux sous-régionaux en Afrique du Nord, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, ont pu organiser les réunions de leurs CIE en mars 2008, prélude aux conférences ministérielles sous-régionales qui débiteront en 2009.

## **B. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission**

- i) Comité «Femmes et développement»;
- ii) Comité de l'information, de la science et de la technologie au service du développement;
- iii) Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable;
- iv) Comité du développement humain et social;
- v) Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales;

## Consolider le repositionnement de la CEA

- vi) Comité de la gouvernance et de la participation populaire;
- vii) Comité de la statistique.

**4** Depuis la dernière session de la Commission tenue en avril 2007, certains des organes subsidiaires remaniés ont tenu les réunions ci-après pour examiner et adopter leurs nouveaux mandats: cinquième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI V) devenu depuis Comité de l'information, de la science et de la technologie au service du développement (CODIST I); cinquième réunion du Comité africain du développement durable devenu Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable; quatrième réunion du Comité du développement humain et de la société civile (CDHSC IV); cinquième réunion du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales et première réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique I).

**5** D'autres éléments importants du repositionnement englobent: les mesures prises pour renforcer la planification des programmes, l'établissement du budget, le contrôle financier, le suivi et l'évaluation; la gestion des ressources humaines; l'amélioration de la gestion des installations, du service des achats et des services généraux. On a particulièrement veillé aussi à la mise en place

d'une stratégie interne et externe de communication plus efficace. D'autres instances et processus sont venus compléter la structure de gestion remaniée pour assurer une plus grande cohérence dans la fourniture des services et faire en sorte que l'attention voulue soit accordée aux questions cruciales. À cet égard, six nouveaux comités d'appui à la gestion ont été créés ou revitalisés en tant qu'organes subsidiaires de l'équipe de direction. Leur mandat consiste à: dispenser des conseils au Secrétaire exécutif et aux cadres dirigeants quant aux questions relatives aux politiques et aux programmes ainsi qu'à la mobilisation et à l'affectation des ressources; veiller à la conformité avec les politiques, les directives, les priorités, les normes de qualité (à savoir par exemple la pertinence, l'efficacité, la rentabilité, l'impact, la viabilité), les réglementations, les règles et les décisions de la Commission et assurer la coordination des activités. Ces mesures permettent dorénavant à l'ensemble des cadres dirigeants de participer activement au processus de prise de décisions de l'organisation.

**6** La CEA a également mis au point un certain nombre d'outils et de directives sur la gestion interne des programmes dans plusieurs domaines. Ces directives énoncent les règles et les procédures permettant aux directeurs de programme de planifier les orientations stratégiques de leurs programmes, de



programmer leurs activités, de budgétiser et d'allouer les ressources, ainsi que de faire en sorte que les travaux soient produits en temps opportun, qu'ils soient d'un bon rapport coût-efficacité et répondent aux plus hautes normes de qualité. Ces directives couvrent l'ensemble des domaines essentiels des travaux de la Commission tels que la planification des programmes et l'établissement du budget, l'exécution des programmes et du budget, le contrôle et l'évaluation, les services consultatifs régionaux, la délégation des pouvoirs en matière d'ouverture de crédits et de gestion financière, la gestion des ressources humaines, la qualité des prestations et la politique en matière d'achats et de publications.

## 1.1. Nouvelles politiques et principales initiatives concernant les programmes

Le repositionnement a également débouché sur de nouvelles politiques et un certain nombre d'initiatives concernant les programmes, à savoir: le renforcement des bureaux sous-régio-

naux de la CEA; l'action face aux questions prioritaires de politique générale concernant les programmes de développement de l'Afrique; la mise à profit du pouvoir rassembleur de la Commission pour encourager la concertation et la recherche de consensus au sujet des questions pertinentes de développement; le partenariat avec les organisations internationales et régionales pour appuyer les priorités de développement de la région. Certaines des principales initiatives sont expliquées ci-dessous.

### Renforcement des bureaux sous-régionaux de la CEA

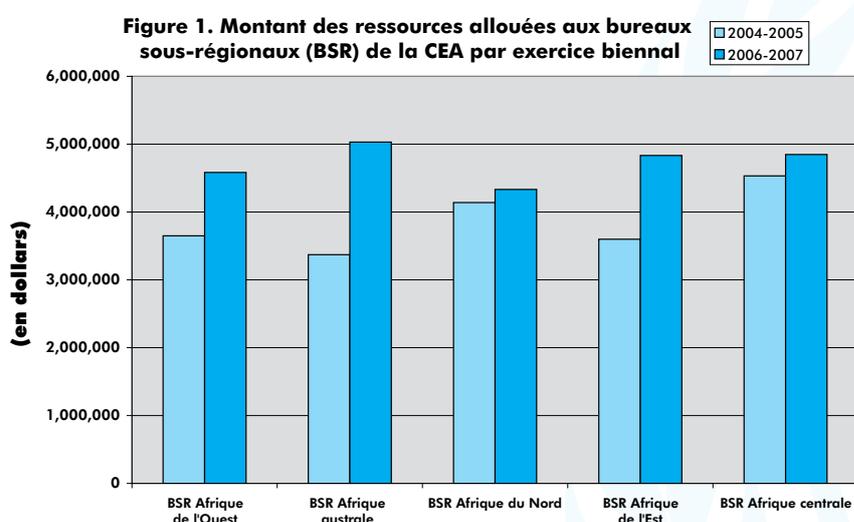
Depuis son repositionnement en 2006, la CEA met l'accent en particulier sur la mise en œuvre du plan d'action économique énoncé dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique», qui a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2005. Il est prévu que le renforcement des bureaux sous-régionaux débouchera sur une présence sous-régionale plus forte en donnant à ces bureaux les moyens de jouer un rôle accru dans l'exécution du programme de travail de

# Consolider le repositionnement de la CEA

la Commission. Grâce aussi à ce repositionnement, les bureaux sous-régionaux piloteront effectivement la conception du programme de la CEA au niveau sous-régional, promouvront et soutiendront des priorités et programmes sous-régionaux spécifiques et fonctionneront en tant que

chapitre. Cette collaboration accrue a entraîné une augmentation importante du volume des ressources allouées aux bureaux sous-régionaux. Le gros de ces ressources provenait d'un accroissement des crédits ouverts au titre du budget ordinaire de l'ONU, accroissement qui a été

approuvé à titre exceptionnel par l'Assemblée générale en 2006 alors que la politique de croissance budgétaire nulle était en vigueur. Cela marquait sans conteste la confiance que les États Membres placent dans la CEA repositionnée. Les ressources financières allouées aux cinq bureaux sous-régionaux sont passées de 19 290 700 dollars



nœuds sous-régionaux pour la gestion du savoir et la collaboration en réseau.

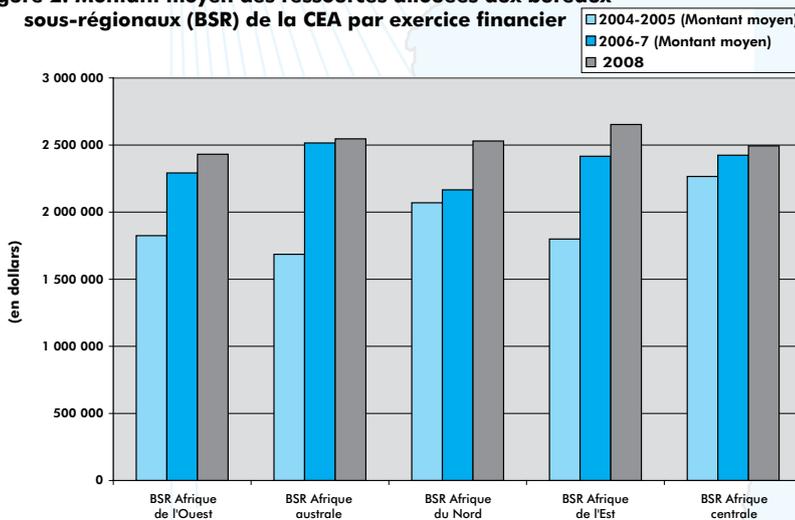
Les bureaux sous-régionaux collaborent déjà étroitement avec les principales communautés économiques régionales (CER) afin de définir et de promouvoir des priorités et programmes sous-régionaux spécifiques. Cela a permis à chacun d'entre eux de se concentrer sur les secteurs prioritaires de sa sous-région. À cet égard, les bureaux sous-régionaux et les CER ont signé des accords de partenariat relatifs aux programmes pluriannuels, examinés dans le prochain

au cours de l'exercice biennal 2004-2005 à 23 626 900 dollars au cours de l'exercice biennal 2006-2007, un niveau qui sera probablement maintenu ou, si les tendances actuelles se poursuivent, légèrement augmenté en 2008 (voir les figures 1 et 2).

Déterminée à renforcer les bureaux sous-régionaux, la CEA a entrepris un programme régional complet de renforcement des capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) doté d'un budget de 400 000 dollars. Ce



**Figure 2: Montant moyen des ressources allouées aux bureaux sous-régionaux (BSR) de la CEA par exercice financier**



programme, dont l'exécution est en cours, est conçu pour accroître les capacités en matière de TIC en vue de resserrer les liens avec les parties prenantes, en particulier les États membres et les CER. Le projet vise à apporter un soutien en matière de technologies de l'information et de la communication aux bureaux sous-régionaux et à relever leur capacité d'utilisation de l'espace électronique pour renforcer leur participation au partage des connaissances et à la recherche de consensus. Il s'efforcera également de consolider la collaboration des bureaux sous-régionaux avec les partenaires et de mettre au point des outils informatiques comme les espaces de travail interactifs, les réseaux sociaux et les communautés de pratique. Les principales activités entreprises dans le cadre du projet sont

notamment: l'acquisition de matériel informatique et de logiciels appropriés; le recrutement d'un coordonnateur de projet et de spécialistes nationaux en technologie de l'information pour les bureaux sous-régionaux; la formation à l'intention des réseaux nationaux des bureaux sous-régionaux et des interlocuteurs des CER pour la gestion des contenus ainsi que les outils et l'infrastructure nécessaires à la publication assistée par ordinateur.

### Récentes initiatives prises pour renforcer la statistique à la CEA

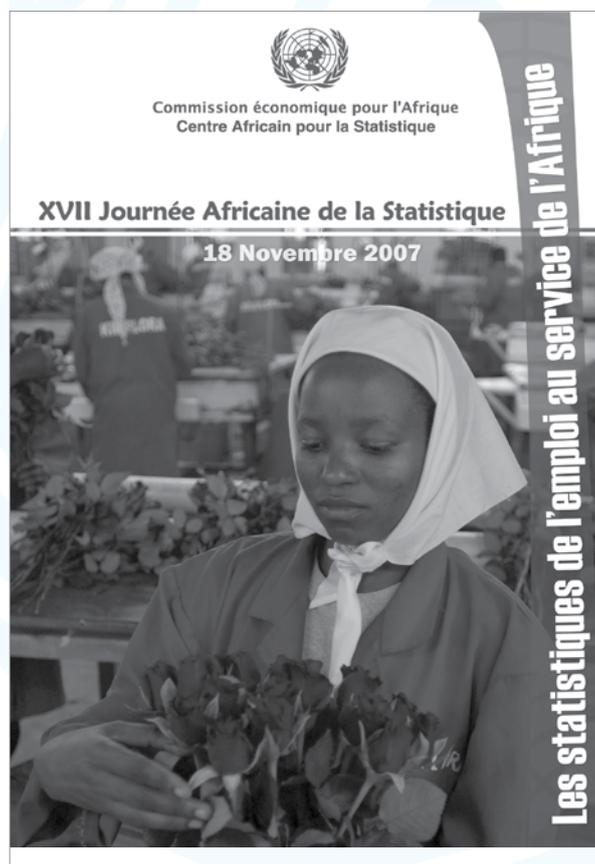
La nécessité impérieuse d'accorder une attention accrue au développement de la statistique en Afrique se justifie par le fait que la majorité des pays africains n'ont guère la capacité de générer des données crédibles, fiables et complètes pour des processus de planification et de prise de décisions reposant sur des faits. Le mandat de la CEA en matière de statistique est particulièrement considérable. L'un des principaux résultats de la

## Consolider le repositionnement de la CEA

trente-neuvième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue à Ouagadougou a été la décision de revitaliser le programme de statistique de la CEA. Depuis lors, plusieurs résolutions et décisions de la Commission sont venues renforcer encore la nécessité pour celle-ci d'accroître son assistance aux pays africains afin de renforcer leurs capacités statistiques, en vue de la production de statistiques de qualité répondant aux normes internationales. La contribution de la CEA sur ce plan porte sur les aspects suivants: suivi des progrès accomplis dans le renforcement des capacités statistiques; renforcement de la coordination et de l'harmonisation des activités de développement de la statistique; appui à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique; fourniture d'une assistance technique aux États membres et renforcement de leurs capacités.

**12** Depuis sa création en 2006, en tant que sous-programme à part entière de la CEA, le Centre africain pour la statistique (CAS) s'est constamment efforcé de satisfaire les demandes croissantes des États membres dans le domaine de la statistique et du renforcement des capacités statistiques. La CEA a élargi la portée de ses activités afin de répondre aux attentes des parties prenantes, notamment en aidant les États membres à augmenter leur capacité de

compiler des données économiques et démographiques de qualité, des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement et des statistiques ventilées par sexe. S'agissant des activités relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le CAS et la Banque mondiale sont les coordonnateurs du groupe thématique de la statistique au sein du Groupe de travail pour la réalisation des OMD en Afrique, qui apporte un



appui technique au Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique créé par le Secrétaire général. Le Centre met à jour régulièrement des bases de données et assure la coordination des activités statistiques en Afrique grâce



aux réunions et conférences organisées à cette fin. Dans l'ensemble, il met en place progressivement, grâce à ces activités, une source de données sur l'Afrique faisant autorité. Pour faire en sorte que le Centre reste le principal organe qui aide les États membres à renforcer leurs capacités statistiques, des dispositions sont prises afin de le doter de ressources additionnelles au titre du budget ordinaire de l'ONU dans le cadre de l'action globale visant à renforcer l'action de l'Organisation dans le domaine du développement. Ces ressources lui permettront d'étoffer ses effectifs et d'accroître son appui aux États membres.

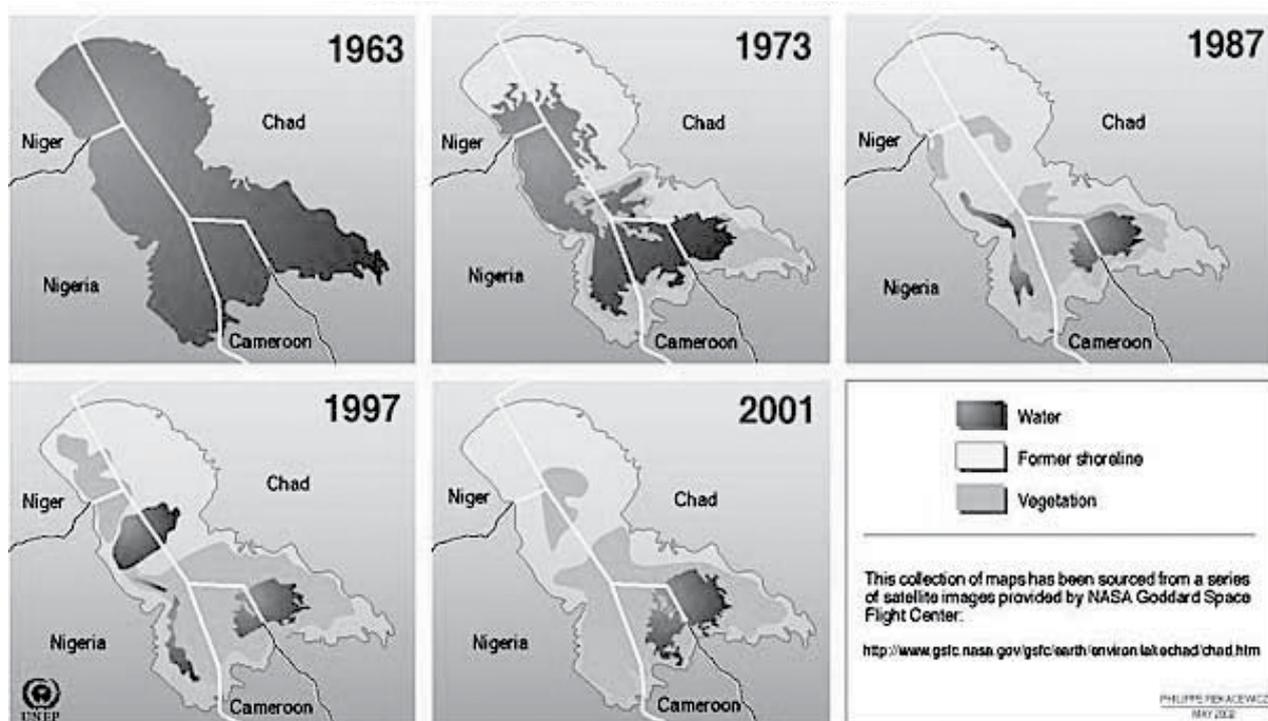
### **Le changement climatique et le développement de l'Afrique**

**13** La gestion du changement climatique constitue potentiellement pour l'Afrique l'un des défis en matière de développement durable qu'il importe de relever de toute urgence. Bien que la part du continent ne représente que 3,8% des émissions totales de gaz à effet de serre, les multiples agressions qui affectent les pays africains et la faiblesse de leur capacité d'adaptation font qu'ils sont les plus vulnérables dans le monde

face au changement climatique. Selon le rapport Stern sur l'économie du changement climatique et le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), si des mesures d'adaptation appropriées ne sont pas prises d'urgence, les répercussions du changement climatique seront extrêmement graves pour des centaines de millions d'Africains. Des décennies d'efforts de développement et les perspectives encourageantes suscitées par la forte croissance économique des pays africains au cours des sept dernières années, dont les efforts en vue d'atteindre les OMD, risquent, sous l'effet direct et indirect de ce changement, d'être anéantis. Les deux rapports concluent également que nous avons les moyens de lutter contre le changement climatique, mais ne rien faire reviendrait beaucoup plus cher.

**14** L'augmentation du stress hydrique et des conflits liés à l'accès à l'eau, l'insécurité alimentaire et énergétique, les maladies à transmission vectorielle, la dégradation des zones côtières, notamment des infrastructures, et la perte de la biodiversité sont quelques-uns des effets actuels et prévus du changement climatique sur

## Consolider le repositionnement de la CEA



Chronologie du changement: facteurs naturels et d'origine humaine menaçant le lac Tchad.

le développement de l'Afrique. Les pauvres qui ont tendance à vivre dans des zones particulièrement sujettes aux sécheresses, aux tempêtes et à d'autres phénomènes climatiques extrêmes sont ceux qui sont les plus vulnérables au changement climatique en Afrique.

15 Pour relever le défi posé par le changement climatique, il importe d'assurer l'intégration judicieuse des stratégies d'adaptation et d'atténuation de ses effets dans les cadres nationaux et régionaux de développement de l'Afrique, ainsi que la mise en œuvre efficace de ces stratégies. L'Union africaine, lors de sa huitième session ordinaire tenue en janvier 2007, a reconnu la nécessité d'intégrer la question

du changement climatique dans les stratégies, plans et programmes nationaux de développement, laquelle a fait l'objet d'un débat à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA réunie en avril 2007. Les participants à ces deux réunions ont demandé à la CEA de travailler en étroite collaboration avec la CUA et la BAD en vue de soutenir les efforts que déploient les États membres pour faire face efficacement au problème du changement climatique. Les trois institutions élaborent et mettent en œuvre un important programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique dénommé *ClimDev Afrique*, qui devrait permettre d'améliorer les observations et les données, les services d'information, les méthodes de gestion des



risques et les politiques liées au climat en mettant l'accent sur les secteurs prioritaires sensibles aux effets du climat. Grâce à la réalisation de solides analyses et à la fourniture de services consultatifs et de renforcement des capacités appropriés, le partenariat mis en place aide également les pays africains dans les négociations pour l'adoption d'un régime post-Kyoto relatif au changement climatique qui aura des retombées positives pour la région.

**16** Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour aider les États membres à gérer le changement climatique, la CEA prend des mesures en vue de créer, en partenariat avec l'Institut de l'énergie et des ressources de l'Inde (TERI) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un centre africain pour la politique en matière de climat. Le centre dont la création est envisagé sera chargé d'aider les pays africains à faire face au problème du changement climatique en s'appuyant sur les travaux de recherche et le renforcement des capacités. Il fournira à ces pays et à leurs CER les connaissances et les compétences requises pour intégrer les préoccupations relatives au climat dans leurs politiques, stratégies et plans de développement; renforcer la capacité

des pays de participer au nouveau système d'échanges des droits d'émission de carbone et des mécanismes naissants de financement des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique; participer plus efficacement aux débats menés au sein des instances internationales sur les changements climatiques, de façon à influencer sur leur développement économique et social, eu égard en particulier à l'élaboration d'un régime post-Kyoto relatif aux changements climatiques qui soit global, ambitieux et équitable.

### La deuxième Conférence économique africaine

2007

Conférence  
économique  
africaine



15 - 17 novembre 2007

**17** En 2006, la BAD et la CEA ont convenu d'organiser conjointement la Conférence économique africaine annuelle afin d'offrir aux économistes et aux décideurs une tribune de formulation, d'échange et de brassage fécond d'idées – pour certaines inédites – de manière à

## Consolider le repositionnement de la CEA

améliorer l'accès aux informations et aux résultats des recherches sur les questions économiques ainsi que l'élaboration des politiques économiques dans la région. Pour ce faire, les deux institutions ont organisé conjointement la deuxième Conférence économique africaine en novembre 2007 à Addis-Abeba sur le thème des opportunités et des enjeux, au niveau international, en matière de développement de l'Afrique. La Conférence a réuni plus de 500 participants, principalement des chercheurs, des décideurs et des représentants du secteur privé, d'institutions régionales et d'organisations internationales, qui se sont penchés sur les enjeux du développement du continent et ont examiné les options possibles pour les relever, en se concentrant tout particulièrement sur la manière dont la croissance permettrait au continent de réaliser les OMD. À cette occasion, 65 documents portant sur divers aspects du problème de développement de l'Afrique ont été présentés. Les résultats de ces travaux ont été pris en compte dans l'ordre du jour de la réunion conjointe en 2008 de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

**18** Exemple concret d'un partenariat et d'une collaboration de plus en plus étroits entre la CEA et la BAD, la Conférence a jeté la base de la

création d'une association économique africaine, dont le secrétariat sera chargé d'organiser la conférence annuelle. Les actes de la Conférence, dans lesquels figureront les meilleurs documents présentés seront publiés en temps voulu. Dans l'ensemble, elle a offert aux principales parties prenantes – gouvernements, secteur privé, société civile, milieux intellectuels et universitaires et organisations régionales et internationales – une tribune pour émettre des idées nouvelles sur les moyens de remédier aux nombreux problèmes de développement de l'Afrique et pour réaffirmer leur volonté commune d'appuyer le développement du continent.

### La science et la technologie au service du développement



**19** La science et la technologie étant indispensables pour le développement et la transformation de l'Afrique et pouvant notamment contribuer à la réalisation des OMD, la CEA et plusieurs de ses partenaires ont



organisé conjointement la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique à Addis-Abeba du 3 au 7 mars 2008. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la suite donnée au Sommet de l'UA de janvier 2007 sur le thème *Science, technologie et recherche scientifique au service du développement*. L'objectif était de relever le niveau et d'élargir l'éventail de la participation et de la collaboration des entités scientifiques africaines aux projets internationaux de recherche-développement et de mettre au point une nouvelle diplomatie scientifique sur le continent. On espère ainsi imprimer une nouvelle dynamique qui permettra d'intégrer plus profondément l'Afrique aux processus scientifiques mondiaux et d'amener le continent à tirer davantage parti des connaissances scientifiques propres à appuyer sa transformation scientifique, sociale et industrielle.

Les participants ont, après examen, recommandé les mesures suivantes: établir des liens solides entre l'industrie et la science; veiller à ce que les régimes des brevets soient assujettis à un contrôle strict; rehausser le niveau de la science et de la technologie dans l'enseignement

supérieur; coordonner, aux niveaux national, régional et international, les efforts déployés en vue d'élargir l'accès aux données des instituts de recherche financés sur des fonds publics et faire avancer la recherche et l'innovation scientifiques; encourager une plus grande coopération aux niveaux régional et international dans le domaine de la science et de la technologie pour relever les multiples défis liés à la croissance économique, à l'accès à de meilleurs soins de santé, au développement durable, à la sécurité et à la sûreté, et pour mettre en œuvre des projets scientifiques communs.

Il ne fait aucun doute, au vu de la participation massive et active, que la Conférence répond à un besoin réel en offrant notamment aux scientifiques et aux décideurs l'occasion de dialoguer. La CEA est résolue à contribuer à donner suite aux principales conclusions de la Conférence. La Division des TIC, de la science et de la technologie de la CEA commencera bientôt à prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations de la Conférence, en collaboration avec les partenaires et les États membres.

# Consolider le repositionnement de la CEA

## L'optimisation des partenariats

22 L'établissement et le renforcement des partenariats avec d'autres organisations constituent l'un des principes clef sous-tendant le repositionnement de la CEA. On reconnaît ainsi qu'il est essentiel de collaborer avec d'autres acteurs pour appuyer le développement de l'Afrique, si l'on veut mobiliser les ressources nécessaires, assurer la cohérence de l'action et en maximiser l'impact. C'est dans cette optique que la Commission a continué de renforcer sa collaboration avec ses partenaires traditionnels, à savoir les principales organisations intergouvernementales africaines telles que les CER, l'UA, la BAD, d'autres organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et les instituts de recherche et universités. Elle s'est, en outre, employée à en associer de nouveaux. Le partenariat se fonde sur un plan d'activités, élaboré en 2006 et énonçant les priorités et les activités de la Commission, y compris les résultats escomptés sur une période de trois ans (2007-2009) conformément à sa nouvelle orientation stratégique. Ce nouvel effort de la Commission visant à renforcer son partenariat avec un échantillon représentatif d'organisations a déjà produit des résultats, qui sont mis en exergue ci-dessous:

## La coopération avec l'UA et la BAD

23 C'est en 2006 que la collaboration avec l'UA et la BAD a été institutionnalisée de nouveau avec la relance du secrétariat conjoint UA-CEA-BAD. La CEA et la BAD ont signé en 2006 un aide-mémoire précisant les principaux domaines de coopération entre les deux institutions. En 2007, les trois institutions ont continué de renforcer leur partenariat dans tous les domaines, dans le cadre d'un dialogue actif et de consultations ainsi que de l'exécution conjointe de programmes et d'activités, en collaborant notamment à la





production de rapports phares. Les trois institutions ont produit un rapport intitulé *Évaluation des progrès accomplis par l'Afrique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement 2007*, qui a été présenté au Sommet de l'UA tenu à Accra; elles collaborent à la production du rapport 2008 qui sera présenté en juillet au Sommet de l'UA prévu à Charm al-Cheikh. La CEA et la BAD collaborent à l'édition 2008 des *Perspectives économiques en Afrique*. La CEA et la CUA collaborent pour la production d'un certain nombre de publications dont le rapport intitulé *l'État de l'intégration régionale en Afrique et le Rapport économique sur l'Afrique*.

elles ont conjointement fourni un appui aux pays africains pour l'élaboration et l'adoption de la Charte africaine de la statistique qui sous-tendra la collecte, la diffusion et l'utilisation de données statistiques comparables sur tout le continent pour suivre la réalisation des cibles en matière de développement, y compris des OMD. Par ailleurs, la CEA et l'UA collaborent aux préparatifs de la première réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA qui se tiendra à Addis-Abeba en avril 2008. D'autres exemples concrets de la collaboration entre la CEA et les institutions panafricaines sont présentés ailleurs dans le rapport.

**24** Les trois institutions ont également collaboré en ce qui concerne un large éventail d'autres questions en application de mandats spécifiquement assignés par le Sommet de l'UA. Elles ont notamment travaillé de concert pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du programme *ClimDev Afrique* en vue de relever le défi du changement climatique en Afrique. Elles ont aussi collaboré à la définition d'orientations en matière de gouvernance concernant les mécanismes juridiques et institutionnels permettant de faire coexister sans heurt les régimes fonciers traditionnels et modernes. En outre,

### **La coopération avec les communautés économiques régionales**

**25** Au cours de la période considérée, la CEA a entrepris un vaste programme de collaboration avec les principales CER en vue d'accélérer le processus d'intégration et de développement au niveau sous-régional. Les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA, qui ont été considérablement renforcés pour être des

## Consolider le repositionnement de la CEA

partenaires privilégiés des CER et leur fournir l'appui technique requis pour aborder les priorités et défis spécifiques du développement au niveau sous-régional, sont au centre du partenariat de la Commission avec les CER. À cet égard, tous les bureaux sous-régionaux ont, en 2007, accompli de solides progrès dans l'élaboration et la finalisation de programmes de travail pluriannuels et dans la conclusion, avec leurs CER respectives, de mémorandums d'accord sur un large éventail de questions de développement, notamment les OMD, la parité hommes-femmes, la gouvernance, le commerce, l'intégration régionale, la statistique, les TIC et la science et la technologie. La CEA a aidé la SADC à établir son cadre régional de lutte contre la pauvreté. Elle compte intensifier son appui aux CER au cours des années à venir. À cette fin, elle a déjà pris des mesures pour détacher des agents de liaison et des conseillers régionaux principaux auprès des principales CER, en commençant par la Communauté

de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), et ensuite auprès du secrétariat du NEPAD pour les aider à renforcer leurs capacités dans certain domaines essentiels. Cela devrait permettre de faciliter la liaison et d'approfondir la collaboration entre la CEA, les CER et le secrétariat du NEPAD, en particulier dans le cadre de l'exécution des programmes pluriannuels et de la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu avec le NEPAD.

### La coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

La CEA a continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies



Des représentants du système des Nations Unies autour de la Vice-Secrétaire générale à la huitième réunion de consultation régionale tenue à Addis Abeba, en novembre 2007.



dans le cadre du mécanisme renforcé de consultation régionale pour appuyer l'Union africaine et le NEPAD. Elle a, à cette fin et pour illustrer l'attachement de la direction de l'ONU au renforcement de ce mécanisme, convoqué la huitième Réunion de consultation régionale à Addis-Abeba en novembre 2007, sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale, Mme Asha-Rose Migiro. Un certain nombre de mesures ont été prises pour renforcer et étendre le mécanisme, qui englobe aujourd'hui l'UA. Des mesures supplémentaires sont actuellement prises pour donner suite aux autres décisions de la huitième Réunion. Elles visent notamment à: renforcer les 11 groupes et aligner leurs activités sur la vision stratégique de l'UA; promouvoir la coordination et l'intégration des activités menées par l'ONU au niveau sous-régional; surveiller l'efficacité des actions de l'ONU dans la coordination de l'appui à l'UA et au NEPAD; assurer le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources pour améliorer la collaboration interinstitutions; renforcer le rôle de coordination joué par la CEA et son Secrétaire exécutif en sa qualité de coordonnateur du mécanisme. La décision prise à la réunion de l'équipe mondiale des directeurs régionaux des fonds et programmes spécialisés des Nations Unies, tenue en mars 2008 à Oslo, d'inviter la CEA à devenir membre à part entière de l'équipe

contribuera à renforcer la collaboration avec les organismes des Nations Unies. À ce titre, la Commission apportera ses compétences dans les domaines normatif et analytique et établira une passerelle entre le mécanisme de consultation régionale et l'équipe mondiale des directeurs. Cela est important parce que cette dernière veille à ce que les équipes de pays des Nations Unies bénéficient d'un appui cohérent et efficace au niveau régional; contrôle la qualité des programmes élaborés et mis en œuvre au niveau des pays; contrôle et évalue le fonctionnement des commissions régionales de l'ONU et des équipes de pays des Nations Unies; facilite l'harmonisation – au niveau régional – de l'appui ainsi que le regroupement dans des locaux communs; et fournit un cadre permettant de prendre des mesures sur des questions régionales spécifiques.

**27** L'élargissement des partenariats et de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies s'est concrétisé notamment par la participation active aux mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement et aux activités des équipes de pays des Nations Unies par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux, ce qui a permis à la CEA de contribuer

## Consolider le repositionnement de la CEA

quant au fond à l'élaboration et à la mise en œuvre des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En outre, un mémorandum d'accord-cadre a été conclu avec le PNUD (conjointement avec les autres commissions régionales) en vue d'améliorer la collaboration dans des domaines de travail communs. La CEA a aussi conclu des mémorandums d'accord avec les secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour s'attaquer aux questions liées au changement climatique, à la désertification et à la dégradation des sols en menant une action efficace aux niveaux sous-régional et régional.

Au cours de la période à l'examen, la CEA a aussi collaboré étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies au sujet de questions sectorielles, en particulier les statistiques. C'est ainsi qu'elle a, en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), organisé un atelier sur les statistiques de l'environnement, en juillet 2007 à Addis-Abeba. La CEA et la Division de statistique de l'ONU ont aussi organisé conjointement à Addis-Abeba, en octobre 2007, un atelier régional sur la compilation des statistiques économiques de base à l'intention des pays africains.

### La coopération avec les partenaires bilatéraux

Le renforcement des partenariats avec les partenaires de développement constitue un des principaux moteurs de l'action que mène la CEA pour contribuer à la mise en œuvre du programme de développement du continent. Au cours de la période considérée, de nombreux partenaires ont réagi positivement à cette action en nous fournissant des ressources financières additionnelles, conscients qu'ils sont – tout autant que nous – que notre œuvre commune ne peut progresser si la Commission ne dispose pas de ressources suffisantes pour financer son programme de travail élargi. En 2007, la CEA a continué d'intensifier les efforts qu'elle déploie en vue de mobiliser des ressources supplémentaires et d'élargir son partenariat, en se fondant sur le plan global d'activités qui, comme indiqué plus haut, a été élaboré en 2006, dans lequel sont énoncées les priorités de la Commission pour la période 2007-2009. L'appui du noyau de ses partenaires bilatéraux est à cet égard demeuré essentiel, dans la mesure où leur financement est venu s'ajouter aux ressources du budget ordinaire de l'ONU et a permis à la Commission de réaliser pleinement le programme de travail. En fin 2007, la conclusion d'un mémorandum d'accord avec le pool de ses partenaires de financement – Danemark, Suède et Royaume-Uni – a donné une impulsion



considérable aux efforts déployés par la CEA pour mobiliser des ressources supplémentaires. Les négociations avec le Gouvernement canadien pour qu'il poursuive son soutien financier au Centre africain pour la politique commerciale (CAPC) en sont à leur stade final. Les Pays-Bas continuent de fournir un appui sans faille à la Commission. En outre, la Finlande et l'Allemagne financent les programmes de la CEA sur les TIC et la gouvernance, respectivement. L'Inde, la Corée, la Suisse, la Norvège, l'Italie, le Japon, la France et l'Union européenne fournissent également un appui considérable à la CEA pour la mise en œuvre de son programme de travail. Un certain nombre de nouveaux partenaires ont aussi manifesté un plus grand intérêt au financement des activités de la CEA dans les domaines suivants: parité hommes-femmes, gouvernance, changement climatique et développement durable. Il faut espérer que les pays africains commenceront, eux aussi, à apporter un certain soutien à la Commission.

de la CEA et sa nouvelle orientation stratégique présentée dans le Plan d'activité pour 2007-2009. Un projet de document stratégique de partenariat a également été finalisé en vue de structurer et de rationaliser l'action de la Commission dans ce domaine, de manière à obtenir de meilleurs résultats. Les mesures prises en 2007 pour améliorer la gestion des ressources extrabudgétaires sont tout aussi importantes. On peut citer, à cet égard, l'élaboration et l'adaptation d'un système électronique de gestion de la coopération technique afin de renforcer la planification interne, la gestion et l'établissement des rapports sur la gestion des fonds d'affectation spéciale ainsi que la prestation d'autres services de coopération technique. Les travaux sur le portail des donateurs de la CEA, qui doit être lancé en avril 2008, seront achevés sous peu.

### **La coopération avec les ONG et d'autres organisations**

Au cours de la période considérée, cinq forums de partenariat ont été organisés en vue d'échanger des informations avec les partenaires et les parties prenantes sur le repositionnement

La CEA a continué de renforcer son partenariat avec les acteurs non gouvernementaux tels que les universités africaines, les instituts de recherche et les organisations de la société civile. La Commission a fourni des services consultatifs aux acteurs non gouvernementaux,

# Consolider le repositionnement de la CEA

y compris les réseaux de promotion de la femme, et a veillé à ce qu'ils participent à ses manifestations. Comme il a déjà été mentionné, le Consortium pour la recherche économique en Afrique a été un partenaire majeur dans l'organisation de la Conférence économique africaine en novembre 2007. Un autre exemple du partenariat croissant de la CEA avec les acteurs non gouvernementaux a été sa collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international et d'autres partenaires à l'organisation du premier atelier sur l'adaptation aux changements climatiques en Afrique, tenu en avril 2007 à Addis-Abeba. La CEA a continué d'associer à son action les parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, par le biais des grandes initiatives placées sous son égide, notamment le Forum pour le développement de l'Afrique.

## 1.2. Contribution de la CEA aux initiatives en cours pour renforcer l'action de l'ONU dans le domaine du développement

Ces dernières années, les États Membres ont de plus en plus exigé de l'ONU qu'elle joue un rôle majeur

dans leur développement économique et social. La multiplication considérable des résolutions et décisions adoptées par ses organes directeurs lui donnant mandat d'agir en est un signe. C'est ainsi que le Document final du Sommet mondial de 2005 a souligné le rôle de l'ONU dans le développement. Il lui est demandé de contribuer activement à la réalisation des OMD et des autres objectifs convenus au niveau international, et les États Membres comptent de plus en plus qu'elle s'impliquera dans la résolution des problèmes et menaces qui se posent au niveau mondial, notamment les déséquilibres mondiaux, le changement climatique, la rareté de l'eau et l'épuisement des ressources énergétiques, qui tous ont des répercussions sur l'environnement, l'économie et le développement social.

Si les États Membres exigent de plus en plus que l'ONU soit le moteur principal du développement dans le monde et que les commissions régionales soient la locomotive des efforts de l'Organisation dans leur région, force est de constater que les ressources affectées à la mise en œuvre du programme de développement ont été réduites, tant en ce qui concerne leur part dans le budget ordinaire que le nombre de postes affectés à ce programme. Au cours des 10 dernières années, les commissions régionales en particulier ont connu une diminution substantielle des ressources qui leur sont allouées pour le développe-

## ECA-CEA



ment, perdant 220 postes financés sur le budget ordinaire, soit plus de 10% de leurs effectifs depuis 1990-1991, contre une réduction globale de 1,2% pour l'ensemble de l'ONU. Pour juguler ce problème, le Secrétaire général a lancé une nouvelle initiative visant à renforcer l'action de l'Organisation dans le domaine du développement, notamment au niveau régional.

34 En tant que contribution à l'initiative du Secrétaire général, les commissions régionales ont, sous la coordination de la CEA, mené de vastes consultations en vue de recenser les lacunes et les questions prioritaires de développement aux niveaux régional et sous-régional nécessitant un renforcement des capacités. Ces consultations ont débouché sur l'élaboration d'une proposition visant à renforcer l'action de l'ONU dans le domaine du développement en s'employant à: 1) renforcer les capacités d'analyse des commissions régionales; 2) améliorer la planification stratégique et la capacité d'intégration de l'ONU, en veillant à la cohérence de son appui au niveau régional; 3) renforcer la dimension régionale des activités des commissions

régionales, en rehaussant la présence de l'Organisation au niveau sous-régional et en ramenant la dimension régionale de ses activités au niveau des pays; 4) comprendre les nouvelles tendances de la coopération pour le développement; 5) appuyer le renforcement des processus intergouvernementaux; 6) aider à renforcer les capacités.

35 À la lumière de ce qui précède et conformément aux nouveaux mandats qui lui ont été assignés par ses organes directeurs, la CEA a défini les domaines ci-après sur lesquels il faudrait se pencher d'urgence: la poursuite du renforcement de ses bureaux sous-régionaux; la création ou le renforcement des capacités statistiques dans les États membres; la coordination de l'appui de l'ONU au niveau régional pour la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du NEPAD; la mise en œuvre de la stratégie de gestion des connaissances de la CEA, avec pour objectif de faire de la Commission une organisation fondée sur le savoir à la pointe de la réflexion pour le développement en Afrique.

## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

### 2.1. Bilan global de l'exécution du programme de la CEA pour l'exercice biennal 2006-2007

**36** L'objectif général du programme de la CEA pour l'exercice biennal 2006-2007 était d'aider les pays africains et leurs organismes de développement à définir et à mettre en œuvre des politiques et programmes propres à garantir une croissance accélérée, conformément aux objectifs et aux priorités du NEPAD et aux objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment les OMD et ceux énoncés dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et les principaux accords internationaux. Cet objectif général a été atteint grâce aux activités menées dans le cadre de huit sous-programmes liés et complémentaires qui, dans l'ensemble, reflètent les priorités de la région. Ces activités ont pris la forme de travaux de recherche, d'échanges entre collègues et d'échanges de données d'expérience entre États membres, d'opérations de plaidoyer et de sensibilisation, d'analyses des politiques, de débats sur les grandes orientations afin de trouver un consensus et d'adopter des positions régionales communes sur les grandes questions, ainsi que de programmes d'assistance technique (conseils sur les actions à mener, programmes de forma-

tion de groupes et projets opérationnels visant à diffuser des pratiques exemplaires en vue de leur transposition à grande échelle).

**37** Au titre de l'action qu'elle mène pour devenir une organisation pleinement axée sur les résultats, la CEA a renforcé ses fonctions de suivi et d'évaluation, de planification et de coordination des politiques et programmes, dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats. Elle a aussi renforcé le contrôle de son budget et de sa gestion, ainsi que ses fonctions de coopération technique et de gestion de projets en formulant les directives opérationnelles et en mettant au point les outils électroniques nécessaires. En outre, elle s'efforce de fournir des ressources conséquentes pour une évaluation constante, aussi bien interne qu'externe, dans le but d'assurer le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des résultats que l'on attend d'elle.

**38** L'opération de repositionnement qui a démarré en 2006 porte déjà des fruits, tel qu'il ressort du taux d'exécution de 93% des activités qui étaient prévues au titre de l'exercice biennal 2006-2007. Les résultats des bureaux sous-régionaux ont été particulièrement impressionnants, les taux d'exécution pour 2006-2007 ayant atteint 95% contre 81% pour les deux exercices précédents.



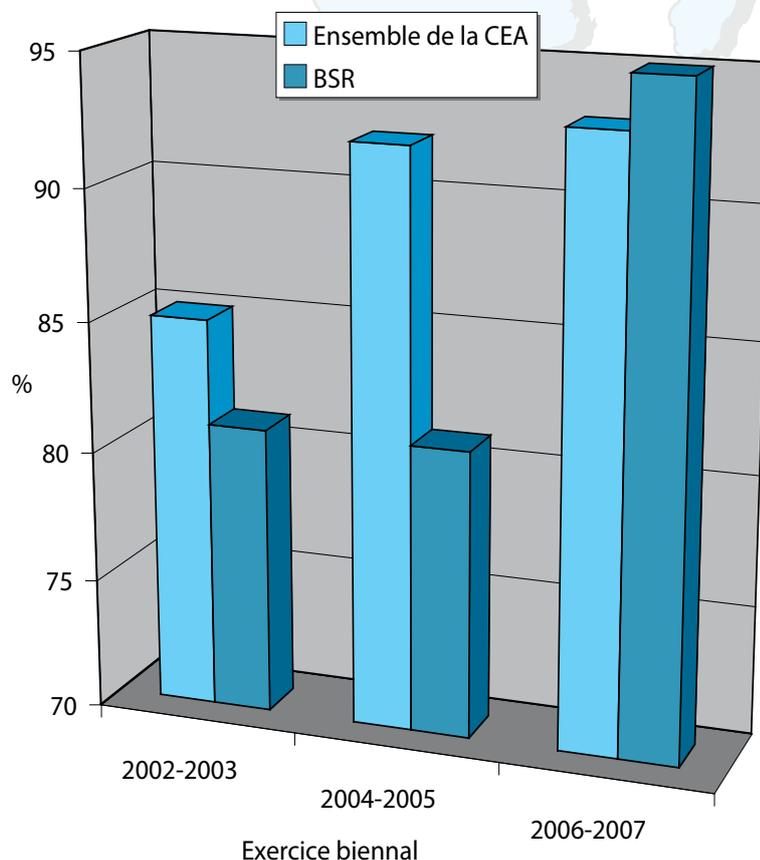
Cette nette amélioration des résultats fait ressortir les gains tirés des efforts actuellement déployés pour renforcer les bureaux sous-régionaux, comme indiqué dans le rapport susmentionné du Secrétaire général. Les taux d'exécution enregistrés au niveau des bureaux sous-régionaux, qui étaient inférieurs à la moyenne de la CEA en 2002-2003 et 2004-2005, dépassent désormais cette moyenne pour la période considérée (voir figure 3).

fait que les bureaux sous-régionaux ont tous été dotés de ressources humaines et financières à la mesure de l'accroissement de leur charge de travail et du transfert d'activités opérationnelles qui relevaient auparavant des divisions du siège.

La CEA continue de renforcer les mesures qu'elle prend pour intégrer et ancrer dans l'exécution de ses programmes le principe de la gestion

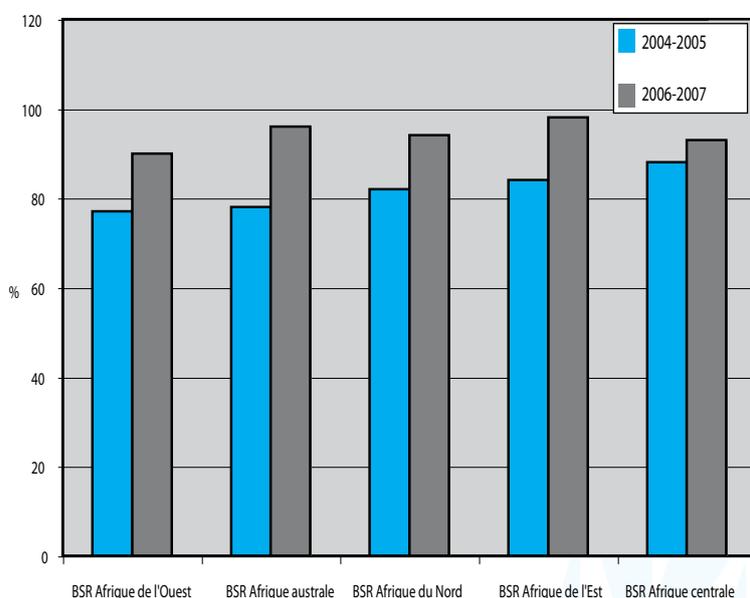
Il est encourageant de constater que l'amélioration des résultats touche l'ensemble des cinq bureaux sous-régionaux. Contrairement aux exercices biennaux précédents, tous les bureaux sous-régionaux sont parvenus à des taux d'exécution supérieurs à 90% pour la période considérée. Il est non moins encourageant de noter que pour l'exercice 2006-2007, les taux d'exécution ont eu tendance à s'uniformiser, contrairement à l'exercice précédent durant lequel ils variaient d'un bureau à l'autre (voir figure 4). Cela tient au

Figure 3. Évolution des résultats de la CEA par exercice biennal



## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

Figure 4. Résultats des bureaux sous-régionaux de la CEA



axée sur les résultats. En dépit des progrès remarquables que la Commission accomplit dans l'exécution de son programme, comme l'atteste le taux d'exécution de ses activités, d'aucuns pensent qu'on peut encore promouvoir davantage l'œuvre de la CEA auprès d'un plus large éventail de parties intéressées, en particulier au-delà de la communauté des experts et des responsables qui sont informés des activités de la Commission ou qui y prennent part. Un des défis que la Commission devra relever consistera à cultiver l'application, en son sein, du principe de la gestion axée sur les résultats. À cette fin, la CEA accordera une plus grande attention aux résultats escomptés, aux indicateurs de succès et à la mesure des résultats au niveau des sous-programmes afin de déterminer et de suivre efficacement sa contribution au développement de l'Afrique. À cet égard, l'appui des États membres est essentiel.

La Commission pourrait leur demander de lui prêter leur concours, en lui fournissant en temps voulu des données utiles qui lui permettent de suivre et d'évaluer de manière crédible les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son programme ainsi que des données probantes sur l'impact de ses activités. Elle a, pour sa part, la possibilité d'intégrer différentes bases de données relatives aux résultats (système électronique de gestion de la coopération technique, portail des donateurs, système intégré de suivi, entre autres) afin d'améliorer la cohérence de ses actions et d'éviter le double emploi et les entrées doubles dans l'établissement de rapports.

En outre, la CEA renforcera davantage sa fonction d'évaluation en énonçant des principes directeurs plus précis, relatifs aux aspects pratiques de la conduite des évaluations et en mettant en place des procédures qui garantiront que les responsables de l'organisation donneront suite aux évaluations externes, notamment des plans d'action en vue de la mise en œuvre des recommandations. Des initiatives devraient également être prises afin que le suivi de cette mise en œuvre soit assuré au niveau central.



## 2.2. Résultats notables

42 Conformément à la nouvelle orientation stratégique de la Commission, les activités du secrétariat au cours de la période considérée étaient axées sur l'assistance aux États membres dans la conception et la mise en œuvre de politiques permettant de parvenir à une croissance accélérée, afin de réduire la pauvreté en se fondant sur les deux piliers de l'action de la CEA – *Promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine, y compris le NEPAD; Répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux*. Une synthèse des résultats les plus significatifs des activités de la Commission dans certains domaines est présentée dans la section suivante.

### Répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux

43 La réalisation des OMD, au nombre desquels figure en premier lieu la réduction de la pauvreté,

est de plus en plus perçue et reconnue comme la finalité de toute action de développement en Afrique. Cela tient au fait que les OMD traitent des questions de développement de manière intégrale et systématique, en considérant la pauvreté dans son acception la plus large, et non pas seulement sous l'angle de la pauvreté monétaire. Dans ces conditions, toute stratégie de réalisation des OMD doit, pour réussir, tenir compte des relations d'interdépendance entre les différents objectifs. À ce propos, depuis le repositionnement intervenu en 2006, le programme de travail de la Commission est consacré à l'examen de l'imbrication des OMD au niveau régional, dans des domaines tels que le commerce, les finances, l'alimentation et l'agriculture, les infrastructures, la gouvernance et la consolidation de la paix, la technologie, la condition féminine et la statistique.

### Suivi des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD

44 Les publications phares, qui offrent un outil de suivi des résultats des pays et de la région,

## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA



constituent un élément essentiel des activités de la CEA concernant les OMD. Au cours de la période considérée, la CEA a établi, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, qui sera soumis à la réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA devant se tenir en avril 2008. Le rapport note que des progrès non négligeables ont été accomplis en Afrique en 2007, tel qu'il ressort du

taux de croissance et de l'amélioration des fondamentaux de l'économie dans de nombreux pays africains au cours de ces dernières années. Le rapport souligne également que si le rythme des progrès est soutenu, plusieurs pays du continent pourront réaliser un certain nombre des OMD à la date fixée. Toutefois, ces progrès dépendront essentiellement de la résolution d'un certain nombre de problèmes, en particulier dans les domaines du financement, de l'infrastructure, de la croissance (dont il faut éviter l'effondrement), de la gouvernance, ainsi que de la gestion de la paix et de la sécurité.



**45** Le rapport souligne que, pour réaliser les OMD il importe d'élaborer des stratégies de développement maîtrisées au niveau national et conformes à ces objectifs, accompagnées d'un financement suffisant, notamment au titre de l'aide publique au développement. De solides stratégies de mobilisation des ressources intérieures devraient être complétées par des engagements crédibles des partenaires de développement à fournir des ressources pour appuyer les stratégies nationales en la matière. Ces ressources doivent être orientées vers la promotion d'une croissance partagée, afin de créer des emplois, de réduire les inégalités et d'améliorer les infrastructures, les soins de santé et les rendements agricoles. À cette fin, les pays développés doivent honorer leurs engagements concernant l'intensification de l'aide comme ils l'ont indiqué dans le communiqué publié à l'issue du Sommet de Gleneagles. Ils doivent également lever les obstacles aux exportations de l'Afrique et changer certaines de leurs politiques (telles que les politiques agricoles) qui entravent les efforts que déploient les pays africains pour faire du commerce le moteur de la croissance. Des systèmes statistiques nationaux plus dynamiques, ainsi que le renforcement des capacités que cela suppose, constituent également des éléments

essentiels de la conception et de l'évaluation de politiques, ainsi que du suivi des progrès vers la réalisation des OMD. De même, il y a lieu d'intensifier les initiatives destinées à faire face aux problèmes posés par le changement climatique et de les considérer comme faisant partie intégrante de chaque stratégie nationale de développement.

**46** Un autre exemple des activités de la CEA en matière de suivi et d'établissement de rapports en 2007 concerne la Cartographie des OMD, un outil novateur élaboré et lancé en 2007, qui permet aux décideurs et aux planificateurs de suivre au niveau national les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs.



## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

La Cartographie des OMD a été présentée lors d'une foire de l'innovation tenue en juillet 2007 à Genève, dans le cadre de la session de fond du Conseil économique et social. Plus de 200 participants, dont le Secrétaire général de l'ONU, ont visité le stand de la CEA et se sont déclarés satisfaits de cette réalisation. En outre, la CEA a mis en place un nouveau site Web consacré aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux OMD (<http://www.uneca.org/africanprsp/>), qui offre aux spécialistes intervenant dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD en Afrique une plate-forme de collaboration en réseau et d'échange de données d'expérience. Dans ce contexte, la CEA a, en 2007, dispensé aux États membres une formation sur l'échange et la gestion des connaissances dans ce domaine. Pour faire face à la demande croissante des États membres, la CEA mettra l'accent, au cours des années à venir, sur l'amélioration de l'outil de cartographie, de manière à y inclure les progrès accomplis dans la réalisation des OMD au niveau sous-régional et sur le renforcement des capacités des pays et des communautés économiques régionales en matière d'utilisation de cet outil.

47 La CEA a étroitement collaboré avec d'autres partenaires, du système des Nations Unies comme de l'extérieur, afin de fournir aux pays africains un appui en matière de réalisation des OMD. Avec l'aide de la Commission

et d'autres organisations, de nombreux pays africains ont fait des progrès dans la préparation de stratégies visant la réalisation des OMD. Au mois de décembre 2007, 41 pays avaient entamé ou achevé la préparation de stratégies nationales de développement conformes aux OMD.

48 Les possibilités d'échange entre collègues, de mise en commun des données d'expérience et de mobilisation des ressources ont été élargies grâce aux réformes du Conseil économique et social intervenues au fil du temps, avec l'instauration de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement. L'examen ministériel annuel offre l'occasion, aussi bien aux pays en développement qu'aux pays développés, de présenter volontairement des exposés sur les initiatives visant la réalisation des objectifs convenus au niveau international, notamment les OMD, et de procéder à un échange de données d'expérience dans ce domaine, le Forum pour la coopération en matière de développement étant, quant à lui, une tribune qui permet d'examiner les moyens d'intensifier la coopération pour le développement afin de respecter les engagements pris à l'égard des pays en développement. La CEA participe activement à ce processus. Par exemple, elle a fourni une assistance technique à l'Éthiopie et au Ghana pour la préparation des rapports nationaux sur les OMD qu'ils ont présentés lors de l'examen ministériel annuel de juillet 2007.



### **Intensification du plaidoyer en faveur de la réalisation des OMD: rôle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique**

**49** En 2007, le système des Nations Unies a également intensifié ses activités de plaidoyer en faveur de la réalisation des OMD en Afrique, avec le lancement du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, appuyé par un Groupe de travail africain sur les OMD. Outre sa participation active aux travaux de ce dernier, la CEA a pris, individuellement, d'autres initiatives visant à intensifier le plaidoyer en faveur des OMD. À cet égard, les conférences et réunions, notamment la conférence annuelle des ministres de la CEA, revêtent une importance capitale. Au cours des trois dernières années, le suivi des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les OMD, a été un thème central des débats de la Conférence des ministres de la CEA. Par ailleurs, la Commission a collaboré étroitement avec la CUA et la BAD à l'établissement du rapport annuel sur les progrès accomplis dans la réalisation

des OMD en Afrique, qui a été soumis au Sommet de l'Union africaine tenu à Accra en juillet 2007.

### **Condition de la femme et participation des femmes au développement**



**50** Les OMD comportent également des aspects liés à la place réservée aux femmes dans la société, un défi qui requiert une action vigou-

## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

reuse, dans le but aussi bien d'atténuer l'impact de la pauvreté sur les femmes que de maintenir la dynamique des mécanismes mondiaux et régionaux relatifs à l'équité du traitement des deux sexes, notamment le Programme d'action de Beijing et la Plate-forme d'action de Dakar. Dans le souci de faire face aux aspects de la pauvreté touchant les femmes et de mettre en œuvre l'Objectif relatif à l'égalité des sexes, la Commission a entrepris une série d'activités destinées à renforcer les capacités en vue de la prise en compte des préoccupations des femmes dans les politiques et programmes de développement.

**51** L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), mis au point par la CEA, est devenu un instrument clef du suivi des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Cinq autres pays sont venus s'ajouter en 2007 à la liste de ceux qui l'ont adopté, ce qui porte à 20 le nombre de pays utilisant l'Indicateur. La Commission a également fourni une assistance technique à plusieurs institutions nationales concernant l'utilisation de l'Indicateur aux fins de la prise en compte des préoccupations des femmes dans les politiques sectorielles. Une autre importante réalisation de l'année écoulée a été l'atelier conjointement organisé avec le Programme des Nations Unies pour le

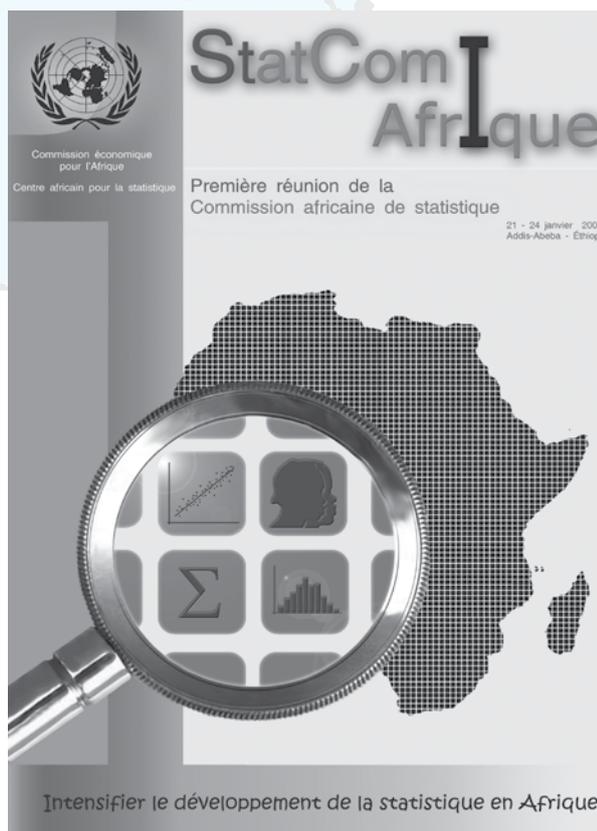
développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), dont l'objectif était de définir un cadre commun permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des OMD, sous l'angle de l'égalité des sexes en Afrique, et de veiller à ce que tous les rapports sur les OMD tiennent compte des préoccupations et des besoins particuliers des femmes. À cet égard, l'atelier a souligné la nécessité de disposer de données fiables ventilées par sexe.

### Promotion de la statistique et du renforcement des capacités statistiques en vue de la réalisation des OMD

**52** Des données et statistiques fiables aux niveaux national et local sont indispensables pour la conception de politiques, la définition et la mesure de l'efficacité des principales interventions, ainsi que le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Toutefois, les pays africains restent, dans leur majorité, en proie à de graves problèmes de capacités en matière de collecte, de traitement et d'utilisation de statistiques utiles et de qualité aux fins de la réalisation de leurs objectifs de développement. La CEA a lancé un certain nombre d'initiatives en 2007 pour faire face à ces défis et renforcer la capacité des pays africains en matière de produc-



tion, d'analyse et de diffusion de données fiables. Un pas important a été fait dans cette direction, avec la création, en 2006, du Centre africain pour la statistique, dans le cadre du repositionnement de la CEA et, en 2007, de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique), organe suprême chargé de promouvoir la statistique et le développement de la statistique en Afrique. StatCom-Afrique a tenu sa première session en janvier 2008 afin de définir les priorités du renforcement des capacités statistiques en Afrique et de formuler des recommandations visant à améliorer les modalités et la coordination de l'assistance technique fournie aux États membres.



**53** Au nombre des importantes réalisations enregistrées dans le domaine de la statistique, il y a lieu de noter : l'approbation du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenue en avril 2007; la mise en place d'une base de données statistiques régionale, qui sera une source faisant autorité en matière de données statistiques sur les pays africains, directement accessible aux usagers; la préparation de l'Annuaire

statistique africain de 2007. Aussi bien l'Annuaire statistique que la base de données régionale sont fréquemment utilisés par les spécialistes du développement, les décideurs, les instituts de recherche et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le grand public. Outre sa participation aux travaux du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux OMD, la CEA participe activement aux activités du groupe thématique sur la statistique du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique mis en place par le Secrétaire général en

## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

septembre 2007, dans le but d'intensifier le plaidoyer et l'assistance à l'Afrique en matière de renforcement des capacités statistiques au titre du CSRR.

### Aide pour le commerce

#### Mobiliser l'Aide pour le commerce



Gros plan sur l'Afrique - 1-2 octobre 2007, Dar-es-Salaam

**54** De nombreux pays en développement sont confrontés aux contraintes pesant sur l'offre, qui limitent sérieusement leur capacité de tirer parti du système commercial multilatéral. Conscients de ces difficultés, les participants à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont créé un nouveau programme de travail sur l'Initiative Aide pour le commerce. La CEA a œuvré en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'OMC et la communauté internationale de développement pour aider les pays africains et les communautés économiques régionales à définir leurs cadres nationaux et régionaux d'aide pour le commerce.

**55** À cet égard, la CEA, la BAD et la CUA, ont organisé conjointement, à Dar es-Salaam (Tanzanie), les 1<sup>er</sup>

et 2 octobre 2007, une réunion d'examen pour l'Afrique, consacrée à l'Aide pour le commerce. La présence de tout un aréopage de ministres africains du commerce et de responsables de haut niveau, venant des quatre coins de l'Afrique, et de partenaires de développement du continent, témoignait à l'évidence de l'intérêt porté à l'élimination des contraintes et à l'élargissement des possibilités que le commerce offre pour réaliser les OMD. Ce rassemblement offrait une occasion unique de dialogue sur la manière dont l'Initiative Aide pour le commerce peut aider l'Afrique à faire du commerce un moteur de développement. En particulier, il a permis à des décideurs clés d'échanger leurs vues sur les moyens de rendre opérationnelle l'Initiative. La réunion a conclu que la mise en œuvre concrète de cette Initiative en Afrique devait mettre l'accent sur les points suivants: l'infrastructure, la facilitation du commerce et les normes.

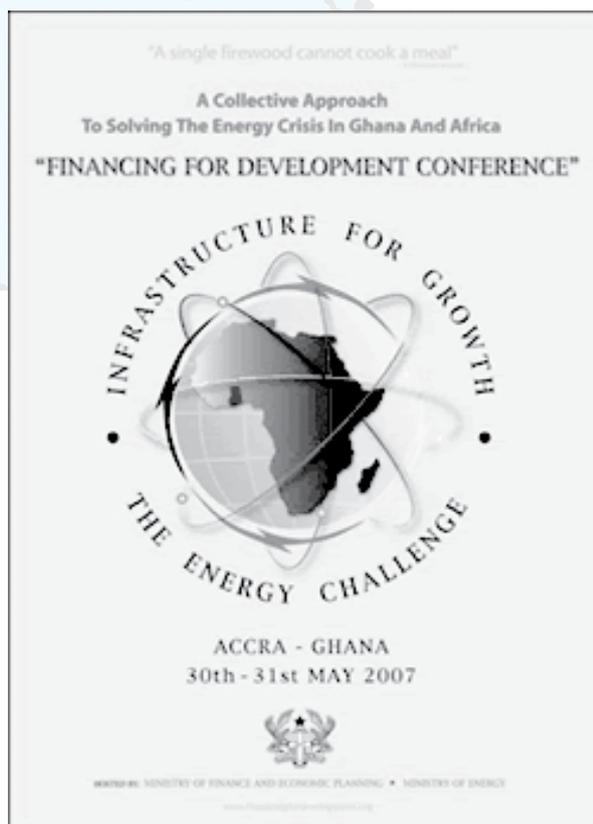
**56** Dans la mesure où elle permet d'utiliser plus judicieusement les possibilités commerciales et où elle facilite les flux commerciaux, l'Initiative Aide pour le commerce représente un potentiel considérable pour l'accélération de la croissance en Afrique. Elle réalisera ce potentiel si elle développe la capacité des pays africains de tirer pleinement parti des avantages de la libéralisation tant unilatérale que conventionnelle du commerce, domaine dans lequel il y a encore



de grande possibilités d'amélioration pour les pays africains. La participation de la CEA à l'organisation de la réunion de Dar es-Salaam, a offert un cadre permettant aux États membres d'examiner attentivement les domaines où l'intervention sera plus fructueuse et de faire en sorte de disposer de ressources suffisantes pour réaliser les objectifs visés. La Commission a également contribué à assurer la cohérence intersectorielle et celle des objectifs et à accorder la priorité à l'utilisation de l'Initiative au service de l'intégration régionale africaine. La réunion d'examen pour l'Afrique et les autres réunions régionales organisées en Amérique latine et en Asie ont guidé l'examen mondial de l'Initiative en novembre 2007 à Genève, auquel la CEA a pris une part active.

## Financement du développement

L'un des principaux défis de développement auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui consiste à mobiliser des ressources internes et internationales en faveur des investissements productifs, de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Cette importance vitale du financement pour le développement a été reconnue par les dirigeants de la planète



dans le Consensus de Monterrey de 2002 sur le financement du développement. La CEA estime qu'un meilleur accès au financement contribuera de façon critique à réaliser le programme de développement de l'Afrique. C'est pourquoi la Commission aide à promouvoir les marchés financiers sur le continent, en renforçant les capacités des praticiens et des responsables de la réglementation et en améliorant le travail en réseau et la collaboration entre les bourses des valeurs africaines, de façon à permettre aux marchés financiers de mobiliser des ressources suffisantes pour le développement.

## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

**58** La CEA a ainsi organisé une réunion sur les flux de capitaux et le développement des économies africaines, tenue à Zanzibar les 24 et 25 avril 2007. Cette réunion a contribué à la création du Forum sur le financement du développement en Afrique, qui se tiendra tous les ans sous l'égide de la CEA et de la CUA, en collaboration avec le Forum pour le partenariat avec l'Afrique, le NEPAD, la BAD, le PNUD, le Fonds pour le climat d'investissement en Afrique, Africa Investor et les communautés économiques régionales. Le Forum sera une instance où des responsables politiques de haut niveau et des représentants de bourses des valeurs africaines, d'organes de réglementation, de banques centrales et du secteur privé, entre autres, exposeront et échangeront des idées sur le financement du développement de l'Afrique. Le Forum servira également d'instrument de promotion pour traiter d'importantes questions et ses conclusions enrichiront les discussions des réunions de haut niveau comme celles de l'UA, de la CEA, du G-8 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

**59** La CEA a également beaucoup contribué à l'organisation de la Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement et à laquelle elle a fourni des services fonctionnels. Au cours de cette Conférence qui

s'est tenue à Accra les 30 et 31 mai 2007 sur le thème *L'infrastructure au service de la croissance: le défi énergétique*, les ministres ont adopté un communiqué dans lequel ils ont demandé aux pays africains de renforcer les cadres de planification afin de tenir compte des besoins énergétiques pour le développement économique et d'intégrer l'énergie dans les stratégies nationales et sectorielles de développement. Ils ont également préconisé une participation accrue du secteur privé à la promotion de l'énergie en Afrique. La Conférence a également chargé la CEA et la BAD de fournir des services de secrétariat en appui aux prochaines conférences et d'apporter une assistance aux États membres qui accueilleront cette conférence. À cet égard, la CEA et la BAD ont mis en place le secrétariat commun à la fin de 2007 et aide actuellement le Rwanda, pays hôte de la Conférence de 2008. Une mission conjointe de la CEA et de la BAD s'est rendu à Rwanda en janvier 2008 pour discuter des préparatifs, notamment des questions de planification de la Conférence.

**60** Par ailleurs, dans le cadre de l'examen régional des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, la CEA a mené une enquête auprès des pays africains. Les résultats de cette enquête montrent que la plupart des pays africains sont d'avis qu'il reste encore beaucoup à



faire pour atteindre les objectifs énoncés dans le Consensus de Monterrey. Des détails sur cette enquête figurent dans le *Rapport économique sur l'Afrique 2008*, publié conjointement par la CEA et la CUA.

## Technologies de l'information et de la communication au service du développement



de la Commission a permis à huit pays africains de lancer ou de consolider leurs politiques nationales en matière de TIC. Certains d'entre eux, dont le Burundi, la Gambie et le Swaziland, ont effectivement amorcé la mise en œuvre de leurs plans relatifs aux TIC. En outre, la Commission a sensibilisé les États membres à l'importance de l'intégration d'une dimension sexospécifique dans le processus des TIC. Elle a par ailleurs entrepris des études monographiques sur les liens entre les TIC, le commerce et la croissance économique dans de nombreux pays du continent, en vue de renforcer leur capacité de créer des cadres directeurs pour l'utilisation et l'adoption de ces technologies dans le domaine du commerce.

61 Vu l'importante contribution des TIC au développement, les activités de la CEA visant à mettre ces technologies au service du développement, au cours de l'année passée, étaient axées sur l'amélioration de la capacité des pays africains de formuler, d'appliquer, de coordonner et d'évaluer les politiques et les stratégies d'utilisation de l'information pour le développement. L'assistance technique

62 S'agissant d'initiatives régionales, la CEA a aidé les communautés économiques régionales à élaborer leurs programmes régionaux des TIC et à harmoniser leurs politiques et leurs cadres réglementaires. Les CER ayant bénéficié de cette aide sont la CEMAC, le COMESA, la CAE, la CEEAC, la CEDEAO et l'Union du Maghreb arabe (UMA). Parmi les domaines spécifiques d'appui aux CER figurent l'élaboration de cadres juridiques pour le cybercommerce, la définition d'in-

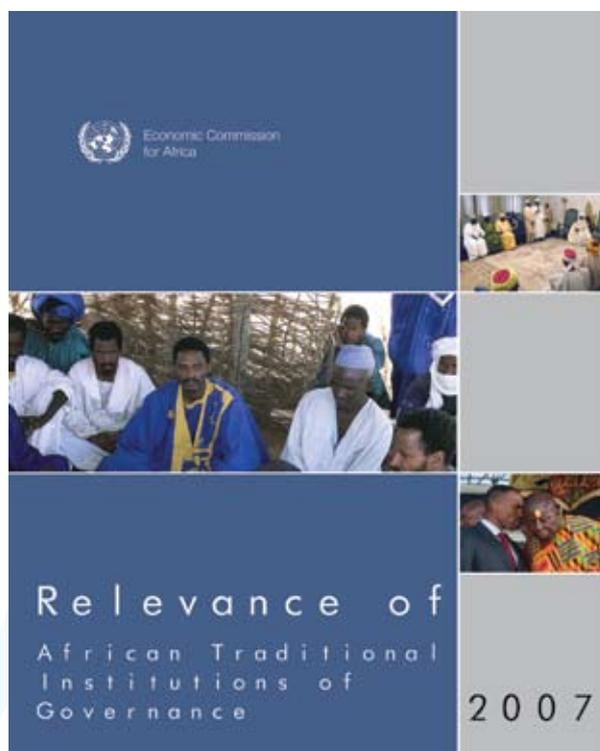
## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

dicateurs des TIC et le développement de l'information géographique.

### Appui à la bonne gouvernance

63 Durant la période considérée, la CEA a aidé les pays africains à renforcer leur capacité de formuler des politiques et des programmes destinés à fortifier les institutions de gouvernance, au moyen, notamment de travaux de recherche, de publications et d'ateliers organisés pour valider les principaux résultats de ses études. À cet égard, elle s'est penchée en particulier sur les questions suivantes: lutte contre la corruption; mobilisation des institutions traditionnelles de gouvernance; promotion de codes et de normes de bonne gouvernance économique et d'entreprise; partis politiques et bonne gouvernance en Afrique.

64 La CEA a, par ailleurs, établi un solide partenariat avec les principales ONG du continent, notamment les organisations de la société civile s'intéressant à la gouvernance. Ce partenariat a permis d'améliorer l'environnement général en faveur de la participation des parties prenantes sur le continent. Il a également contribué à renforcer, au sein des secteurs public et privé et de la société



civile, le sens des responsabilités dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales.

65 En outre, la Commission a continué de contribuer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, processus qui permet au continent d'accélérer ses progrès vers la réalisation des OMD. Elle a participé activement, pendant la période considérée, à des missions d'examen dans un certain nombre de pays et continuera de fournir l'assistance technique pour d'autres examens clefs prévus en 2008. Bien qu'il n'existe aucun accord formel de coopération entre la CEA et le secrétariat du Mécanisme, la Commission a joué



un rôle moteur en ce qui concerne les volets gouvernance économique, développement socioéconomique et gouvernance politique du Mécanisme durant les missions d'examen. Afin de répondre systématiquement à la demande croissante d'assistance technique, elle a mis en place les arrangements institutionnels nécessaires en créant, en septembre 2006, en son sein, le Groupe de l'appui au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Celui-ci fournit régulièrement des services consultatifs techniques, organise des ateliers de formation et des activités de promotion en faveur du processus; il a créé une base de données d'experts africains et de la diaspora dans le domaine de la gouvernance à l'intention du secrétariat du Mécanisme. L'appui de la CEA au Mécanisme exige beaucoup de ressources et de temps. À ce jour, la Commission a entrepris plus de 20 missions liées au Mécanisme, mobilisant plusieurs de ses agents, et prenant un mois dans certains cas. Grâce à ces activités, les pays participant ont accru leur capacité de remédier aux problèmes de bonne gouvernance et sont parvenus à adopter des pratiques optimales dans leurs codes et normes.

### **Promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine**



La CEA a organisé, du 8 au 10 octobre 2007, au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, la cinquième réunion du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales, à laquelle ont pris part des ministres et des vice-ministres. Le Comité a fait de nombreuses recommandations alignées sur la stratégie de soutien de la CEA à la mise en œuvre du programme d'intégration régionale de l'Union africaine. Ces recommandations consistent à: mener des travaux de recherche et d'analyse des politiques touchant aux questions d'intégration régionale; renforcer les capacités des

## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

institutions chargées d'appliquer le programme d'intégration régionale, notamment les CER, et leur fournir une assistance technique; intervenir dans toute une série d'activités et d'initiatives transfrontières concernant plusieurs secteurs d'une importance vitale pour ce programme.

67 La CEA a apporté une importante contribution aux efforts en cours pour rationaliser les CER. La deuxième édition de sa publication phare *État de l'intégration régionale en Afrique*, établie en collaboration avec l'Union africaine, a sans conteste servi de base pour les missions et consultations de l'Union qui ont permis l'adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à Accra, en juillet 2007, de la décision de ne plus reconnaître d'autres CER en dehors des huit actuellement reconnues par l'organisation panafricaine. C'est un pas considérable sur la voie de la solution du persistant problème de rationalisation des CER. La troisième édition du Rapport sur l'intégration régionale, a évalué, d'une part, les progrès accomplis dans l'harmonisation des politiques macroéconomiques des CER et, d'autre part, le respect des engagements en faveur de l'union monétaire au sein de ces communautés. Cette publication est très demandée en tant qu'outil majeur de référence. Elle constitue une base de connaissances pour les États membres,

les CER et d'autres partenaires pour ce qui est de l'intégration de l'Afrique, des pratiques optimales et des solutions.

68 Depuis avril 2007, la CEA, l'UA et la BAD ont organisé conjointement un certain nombre de conférences de haut niveau. Au niveau ministériel, les trois institutions ont collaboré à l'organisation à Kigali, en juillet 2007, de la Conférence des ministres africains chargés de l'intégration. La CEA a également collaboré avec l'UA à l'organisation à Durban (Afrique du Sud), en octobre 2007, de la première Conférence des ministres de l'Union africaine chargés du transport routier, à l'issue de laquelle les participants se sont engagés à améliorer les réseaux de transport terrestre en Afrique. De nombreuses autres réunions ont été organisées, au niveau des experts, sur des secteurs vitaux pour l'intégration régionale, notamment les transports, les ressources en eau, l'énergie et les ressources minérales.

69 Les réunions sur les transports ont débouché sur des recommandations visant à renforcer les infrastructures, à lever les obstacles non physiques, à améliorer les services de transports aérien, ferroviaire, routier et maritime, ainsi que la sécurité routière. S'agissant toujours des transports, et



dans le cadre du Programme de transport en Afrique subsaharienne, la CEA a aidé les CER à mieux coordonner leurs politiques et programmes de transport. En outre, elle a activement participé à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et se prépare actuellement à accueillir la réunion africaine d'examen à mi-parcours du Programme en 2008.

ressources en eau et de l'énergie en appui à l'UA et au NEPAD. Parmi les activités entreprises figuraient le renforcement des capacités en matière de planification énergétique, la contribution aux quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable et à de nombreuses études.

**70** Dans le secteur minier, la CEA a réalisé des études sur les concentrations de minéraux en Tanzanie, en Afrique du Sud et au Mozambique, qui ont permis d'améliorer les politiques et les stratégies de mise en valeur de ces concentrations. En outre, elle a fourni de l'assistance technique aux Gouvernements libérien et angolais pour leur permettre de réformer leurs politiques minières, ainsi que leurs cadres juridique et réglementaire et leurs régimes fiscaux en la matière. Une assistance technique a également été offerte au Southern and Eastern Africa Mineral Centre (SEAMIC).



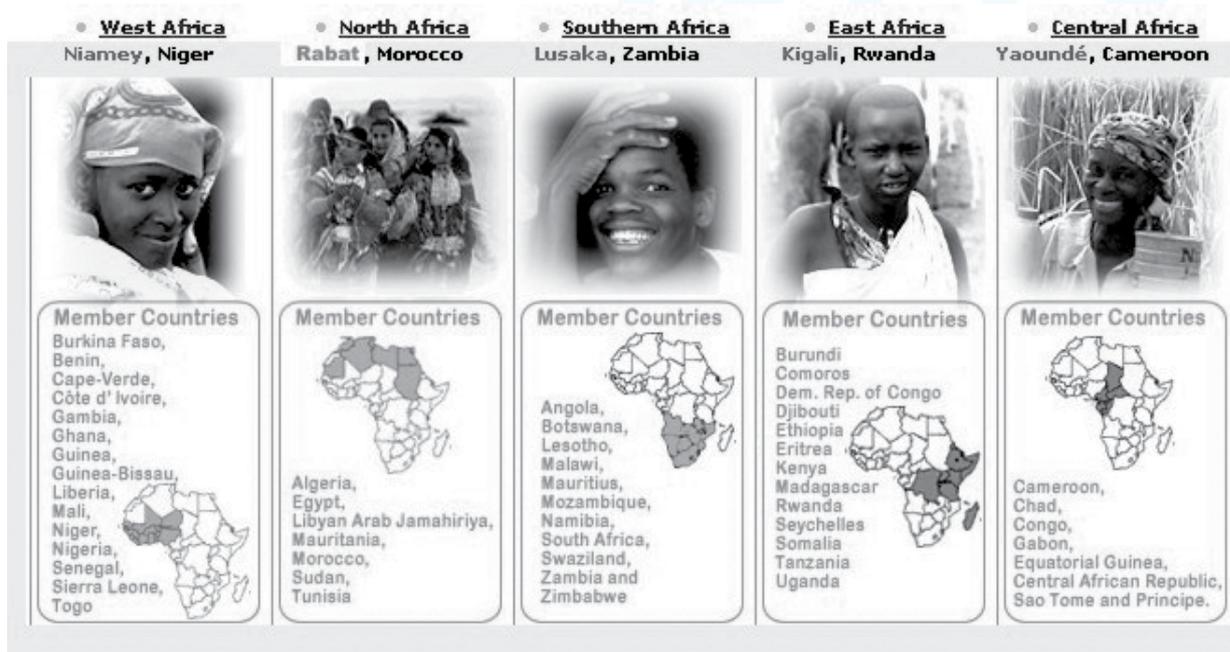
**71** La CEA a coordonné les activités communes des organismes des Nations Unies dans les secteurs des

# Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

## 2.3. Principales réalisations des bureaux sous-régionaux dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'action

### Bureau sous-régional en Afrique du Nord

Dans le cadre du repositionnement de la CEA en 2006 et de son *Plan d'activités 2007-2009*, et suite au rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux, le Bureau sous-régional en Afrique



La présente section expose les principales réalisations des bureaux sous-régionaux de la CEA dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de leur rôle.

du Nord a amélioré sa visibilité et accru son efficacité, en organisant des consultations régulières avec les États membres et les CER [UMA et Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)] et en mettant l'accent sur la gestion des connaissances. Le Bureau sous-régional a atteint d'importants résultats durant la période examinée. C'est ainsi que des discussions entre le Secrétaire exécutif de la

## ECA-CEA



CEA et le Secrétaire général de l'UMA et des réunions de suivi entre le personnel de la CEA et de l'UMA ont permis de conclure un mémorandum d'accord en vue de définir un cadre de collaboration entre les deux institutions. À cet égard, des activités à mener en étroite collaboration entre la CEA et l'UMA ont été définies dans les domaines de l'intégration régionale, du commerce, de la promotion de l'investissement étranger direct (IED), du développement de l'agriculture et des transports, entre autres.

### Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

**24** Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest et la CEDEAO ont élaboré et signé un programme de coopération pluriannuelle servant de cadre au renforcement de la collaboration entre les deux institutions. En application de ce programme, il a fourni des services consultatifs à la CEDEAO dans le cadre de la planification stratégique, de la création du Forum des affaires de la CEDEAO (organisé pour la première fois en octobre 2007 à Accra), de l'examen du plan de convergence macroéconomique de la CEDEAO, de la mise en place du groupe de l'élaboration et de l'exécution des program-

mes de la CEDEAO, l'accent étant mis en particulier sur le plan d'action à court terme du NEPAD pour l'infrastructure, et de l'établissement du rapport économique sur l'Afrique de l'Ouest. Dans l'ensemble, le programme pluriannuel vise à soutenir les efforts de renforcement des capacités de la CEDEAO, conformément à la vision et au plan stratégique de la Communauté et à consolider la coopération entre les deux institutions dans les domaines de l'intégration régionale et de la coopération économique.

**75** En termes d'amélioration du travail en réseau des principales parties prenantes au développement sous-régional, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest s'est beaucoup investi, avec les CER, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, dans le partage des connaissances se rapportant à des domaines aussi divers que les stratégies de lutte contre la pauvreté, la parité entre les sexes et le changement climatique. Il a également fourni des services consultatifs au Forum de la société civile de l'Afrique de l'Ouest, au Réseau des femmes pour la Paix et au forum des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest.

## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

### Bureau sous-régional en Afrique centrale

**76** Durant la période considérée, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a renforcé ses partenariats aux niveaux sous-régional et national pour soutenir les initiatives de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes d'intégration sous-régionale en Afrique centrale. De nombreuses activités relatives aux réunions statutaires de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) ont été exécutées. Le Bureau sous-régional a également entrepris de nombreuses activités conjointement avec des organisations sous-régionales, notamment la tenue d'un forum sur les investissements, la préparation d'une publication phare, l'application du système d'information géographique au plan directeur des transports de l'Afrique centrale et l'organisation de réunions relatives à la mise en œuvre du plan directeur des transports et d'un séminaire régional en partenariat avec le bureau sous-régional du BIT en Afrique centrale.

**77** Par ailleurs, de nombreuses consultations menées avec les CER ont abouti à l'élaboration d'un

programme pluriannuel pour le Bureau sous-régional, la CEEAC et la CEMAC. La participation du Bureau sous-régional aux réunions statutaires des institutions sous-régionales et l'organisation de la réunion de son Comité intergouvernemental d'experts ont permis de partager des connaissances sur les politiques et les programmes et contribué à l'adoption et à la mise en œuvre de certaines de ces politiques. Le renforcement du partenariat entre le Bureau sous-régional et les principales institutions sous-régionales a contribué à l'adoption d'une feuille de route pour l'amélioration du climat des affaires dans la sous-région et d'une stratégie commune de mobilisation de ressources en faveur du Plan-cadre sur le transport en Afrique centrale par la CEEAC, la CEMAC, le Bureau sous-régional et les États membres. De même, le partenariat avec la CEEAC et le PNUD s'est traduit par un accroissement de ressources financières servant à établir et à diffuser le rapport économique sur l'Afrique centrale.

### Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

**78** Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a renforcé son partenariat sous-régional en entreprenant des travaux de recherche et d'analyse de politique générale, en organisant des forums sous-régionaux et en fournissant des services consultatifs en vue de renforcer



les capacités des États membres. L'un des aspects marquants de ces services consultatifs a été l'appui apporté au Rwanda pour la préparation du Sommet Connect-Africa (Connecter l'Afrique) dans le domaine des TIC et d'un projet de loi sur le même sujet. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional a renforcé son partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies au Rwanda en participant activement à des réunions et à des groupes de travail axés sur la création d'un bureau unique des Nations Unies dans le pays. Ce processus a abouti à la conclusion, le 28 novembre 2007, d'un accord sur le Bureau unique des Nations Unies, entre le Gouvernement rwandais et l'Équipe de pays des Nations Unies, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est étant au nombre des signataires.

**70** Le Bureau sous-régional a entrepris un certain nombre d'études et organisé des réunions spéciales d'experts consacrées à l'harmonisation des politiques, dont une réunion portant sur la convergence des politiques dans les États de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Il a également

organisé, en novembre 2007, une réunion au niveau sous-régional qui avait pour objectif de formuler des programmes de partenariat. Des experts de la CAE, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de la CEPGL, de la Commission de l'océan Indien (COI) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont participé à la réunion et adopté un certain nombre de programmes pluriannuels qui seront exécutés conjointement avec le Bureau. Ils ont également élaboré des projets de mémorandum d'accord précisant les modalités de leur coopération dans le cadre de ces programmes. Le Bureau a entrepris des initiatives dans le domaine de la gestion des connaissances, notamment le partage avec les pays d'Afrique de l'Est d'outils électroniques qui une fois opérationnels, permettront à la sous-région de réaliser l'objectif consistant à mettre en place une plate-forme électronique reliant les États membres entre eux et reliant ces États et le Bureau sous-régional.

### **Bureau sous-régional en Afrique australe**

**80** Le Bureau sous-régional en Afrique australe a progressé dans le renforcement des partenariats

## Obtenir des résultats dans différents domaines d'intervention de la CEA

aux niveaux de la sous-région et des pays en vue de soutenir les initiatives de politique générale, l'élaboration des politiques et l'exécution de programmes pluriannuels avec les principaux partenaires et parties prenantes, y compris la Communauté de développement de l'Afrique australe, le secrétariat du NEPAD et la Banque de développement de l'Afrique australe. Durant la période considérée, le Bureau a relevé une participation accrue à ses activités de la part de ces partenaires et parties prenantes, ainsi que des autres organismes des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement. S'agissant du programme pluriannuel, un plan de collaboration pour la mise en œuvre des activités prévues pour 2008 a été élaboré et porte sur les domaines suivants: commerce; OMD et questions de développement liées aux disparités entre les sexes; développement social; coopération régionale, infrastructure et services; sécurité alimentaire et développement durable; suivi, évaluation et programmes de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires recensés.

**81** Les autres activités entreprises par le Bureau, souvent en partenariat avec des divisions organiques de la CEA, comprennent notamment un projet sur la mesure du secteur informel en Afrique mené au siège de la CEA par le Centre africain

pour la statistique et l'Organisation internationale du Travail; un atelier ayant pour thème «Harnessing Traditional Governance» (mobiliser la gouvernance traditionnelle) qui portait sur le rôle que peut jouer la gouvernance traditionnelle dans le développement économique et social en Afrique australe; un atelier sur le thème «Improving Electoral Quality in Southern Africa» (améliorer le processus électoral en Afrique australe) organisé en collaboration avec l'Institut électoral d'Afrique australe et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électoral (IDEA). Un certain nombre de recommandations visant à améliorer les systèmes électoraux dans la région ont été adoptées.



**ECA-CEA**



Vue des salles de conférence de la CEA: Délégués participant à la Conférence «Partenariat scientifique avec l'Afrique».

## Renforcer les initiatives d'appui aux programmes de la CEA

### Évaluation des activités de la CEA en vue d'améliorer l'exécution des programmes

Des évaluations internes et externes des activités de la CEA ont récemment été menées. Au début de 2006, la Commission a réexaminé ses orientations stratégiques, sa structure organisationnelle, ses méthodes de gestion et ses procédures administratives afin de se repositionner pour mieux répondre aux difficultés nouvelles auxquelles l'Afrique doit faire face. Ces évaluations avaient pour but de tirer les enseignements de l'expérience et de formuler des recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'organisation. Les principales conclusions de ces évaluations ont été examinées et entièrement approuvées en mai 2006, lors de la trente-neuvième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Le Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Banjul en juillet 2006 a également adopté une décision par laquelle il a accueilli favorablement l'engagement pris par la CEA de se renforcer et de se repositionner en vue de mieux accompagner la région sur la voie du développement, et a réaffirmé le rôle important que joue la Commission en tant qu'institution essentielle et nécessaire des Nations Unies en Afrique.

En 2007, une évaluation extérieure approfondie visant à repositionner l'Institut africain de développement économique et de planification a été menée par un groupe d'évaluateurs, qui ont également formulé des recommandations sur la place de l'Institut dans le paysage en pleine évolution de la création et de la gestion des connaissances en Afrique. Cette évaluation visait également à déterminer comment renforcer la capacité de l'Institut de servir les divers intérêts et besoins des pays africains. Le groupe d'évaluateurs a mené à bien ses travaux dont la CEA présentera les conclusions de cette évaluation à l'occasion de la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui doit se tenir en mars et avril 2008.

En résumé, l'initiative de repositionnement de la CEA, qui se poursuit actuellement et qui comprend des réformes de sa structure et de sa culture de gestion, découle des différentes évaluations dont la Commission a fait l'objet et de leurs conclusions qui ont, par la suite, été approuvées par les organes directeurs de l'UA.



### Amélioration des procédures afin de mieux répondre aux exigences des programmes

85 Dans le cadre de la poursuite de l'initiative de repositionnement de la CEA, des progrès importants ont été réalisés dans la réforme de la gestion de son atout le plus précieux, à savoir ses ressources humaines, afin que cette fonction soit à la mesure des autres structures d'appui ayant fait l'objet d'une réorganisation, dont les services de gestion financière, les services généraux, les services chargés des publications et de la gestion des conférences et les services informatiques. Dans le domaine des finances et de l'appui informatique, l'accélération du traitement des transactions grâce à l'introduction de divers outils informatiques a permis aux bureaux sous-régionaux de réagir plus efficacement à l'évolution des exigences des programmes.

86 En permettant d'accroître l'efficacité et le sens des responsabilités au niveau de la CEA, les récentes améliorations dans le domaine des technologies de l'information s'inscrivent au cœur des efforts que déploie

la Commission pour adopter de nouveaux outils et méthodes de gestion et améliorer ceux dont elle dispose, et pour revoir aussi l'ensemble des directives opérationnelles en matière de gestion des services consultatifs et des voyages en mission, ainsi que sa politique de suivi et d'évaluation. Parmi les outils de gestion élaborés par la CEA, on notera, entre autres, le portail des donateurs, le système électronique de gestion de la coopération technique et le système d'examen des rapports de mission.

### Initiative de gestion des connaissances

87 Durant la période considérée, la CEA a entrepris des initiatives visant à compléter les efforts déployés dans les domaines de la gestion des connaissances et de l'amélioration de la qualité de ses publications, qui se sont traduites par la mise en place, dans sa version intégrale, du système de diffusion électronique des documents (Sédoc), ainsi que par la récupération et la préservation de la mémoire institutionnelle. Les orientations du programme sont toujours sous-tendues par l'engagement de faire de la CEA une organisation fondée sur le savoir, à la pointe de la réflexion

## Renforcer les initiatives d'appui aux programmes de la CEA

sur le développement dans la région et qui anime un réseau de chercheurs, de praticiens et de décideurs engagés dans la production, le partage et la diffusion des connaissances.

Grâce à la mise en œuvre de l'Initiative de gestion des connaissances, la CEA a renforcé les bases qui lui permettront de fonctionner en tant qu'organisation fondée sur le savoir, en se dotant des systèmes et outils de gestion de l'information nécessaires et en mettant en valeur ses ressources humaines. Elle va à présent tirer parti de ces réalisations pour fournir avec efficacité des services de savoir à ses partenaires et à ses clients et exploiter pleinement sa position en tant que centre d'excellence en matière de savoir concernant le développement de l'Afrique. Elle continuera de renforcer ses structures de gestion des connaissances et ses réseaux informatiques existants, afin de les intégrer en un réseau commun partagé avec l'UA et les principales communautés économiques régionales.

D'un point de vue général, la concrétisation de la stratégie de gestion des connaissances mise en œuvre depuis 2007 aide la CEA à acquérir, utiliser et partager des connaissances de manière efficace. Cette stratégie permet en particulier, à la Commission

d'avoir un véritable impact sur la politique de développement en Afrique en créant des communautés de pratique et des réseaux de connaissances sur des questions de fond, regroupant les communautés économiques régionales et des partenaires tels que le PNUD et d'autres commissions régionales de l'ONU, ainsi que les principaux chercheurs, praticiens et décideurs d'Afrique et du reste du monde. Les bureaux sous-régionaux seront amenés à jouer un rôle d'antennes en contribuant à l'élargissement au niveau sous-régional de l'Initiative de gestion des connaissances de la CEA; des mesures ont été prises pour qu'ils puissent jouer efficacement ce rôle. D'autres initiatives qu'il convient de mentionner portent notamment sur l'amélioration de l'infrastructure informatique de la CEA, qui a permis de mettre en place des projets tels que isseek et Statbase ainsi que des portails électroniques et des outils Web pour l'élaboration de modèles statistiques.

### **Développement des ressources informatiques pour accroître l'efficacité et le sens des responsabilités au niveau de la Commission**

Dans le cadre de son action visant à développer ses ressources informatiques, la CEA a revitalisé le Comité des technologies de l'infor-



mation et de la communication, qui est présidé par le Secrétaire exécutif et dont la fonction est d'élaborer et d'exécuter les politiques concernant le développement des technologies de l'information et l'appui informatique. Les activités du Comité consistent notamment à élaborer des stratégies dans le domaine des technologies de l'information et des communications, à concevoir des moyens d'appui, à élaborer un plan d'action dans ce domaine et à superviser au besoin les accords de prestation de services. Grâce au soutien financier du Gouvernement indien, le Comité a entrepris une évaluation approfondie et un examen technique complet des méthodes de travail de la CEA et des exigences techniques en la matière.

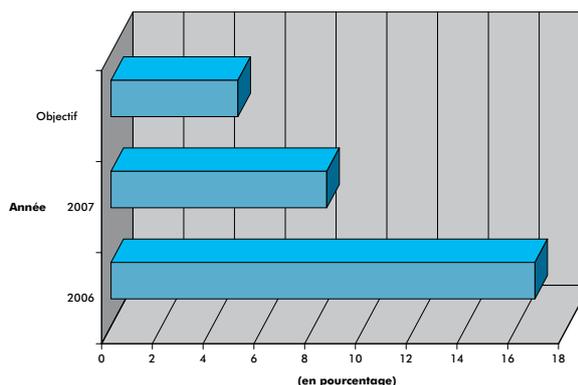
## Gestion des ressources extrabudgétaires

91 Pour renforcer le contrôle de la gestion stratégique des ressources extrabudgétaires de la CEA et assurer une planification, une budgétisation et une gestion intégrées des ressources de base et des ressources extrabudgétaires, un comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été créé en 2006. Ce co-

mité est chargé de surveiller la gestion et l'allocation des ressources extrabudgétaires avec la même diligence que pour les ressources du budget ordinaire, de veiller à la répartition des ressources extrabudgétaires selon les priorités stratégiques de la CEA et des donateurs et d'encourager une mise en œuvre multidisciplinaire des programmes. Présidé par la Secrétaire exécutive adjointe, il se réunit régulièrement depuis sa création.

## Délais de recrutement et d'affectation du personnel

Figure 5. Évolution des taux de vacance de postes à la CEA



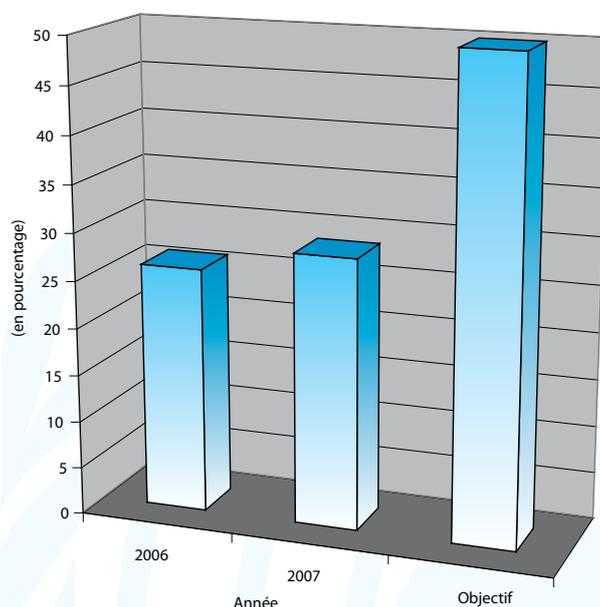
92 Au cours des 14 derniers mois, la CEA a tout mis en œuvre pour pourvoir les postes vacants. En conséquence, le taux de vacance de

## Renforcer les initiatives d'appui aux programmes de la CEA

postes est passé de 16,7% en 2006 à 8,5% au 31 décembre 2007 (figure 5). En 2007, 45 postes de la catégorie des administrateurs, y compris au niveau de directeur, ont été pourvus, dont 25 par promotion, 19 par recrutement extérieur, et 1 par mutation latérale. Compte tenu des 9 nouveaux postes de la catégorie des administrateurs inscrits au budget pour l'exercice biennal 2008-2009, le taux de vacance est désormais de 13%. Toutefois, l'objectif consistant à atteindre un taux de vacance de 5% devrait être atteint avant la fin de 2008.

En 2007, la CEA a également continué de s'employer à améliorer la répartition géographique et la parité entre les sexes au sein du personnel. À cet égard, la répartition entre les sexes s'est quelque peu améliorée, les femmes représentant actuellement 28,6% contre 26% en 2006 (figure 6). En février 2008, la CEA a prêté son aide au Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat de l'ONU pour l'organisation de concours nationaux de recrutement dans les pays sous-représentés de la région. La liste des lauréats

Figure 6. Évolution de la répartition entre les sexes à la CEA



du concours devrait contribuer à pallier les déséquilibres en matière de répartition géographique du personnel de la CEA.

La CEA est également parvenue à réduire le temps moyen que prend le processus de sélection des candidats aux postes vacants, qui est passé de 178 jours au 31 décembre 2006 à 135 jours en décembre 2007, l'objectif visé étant de 120 jours.





